

F E D E C H O S E S

----- Pour le fédéralisme -----



Fédéchoses - *F100*

Pour la paix, la justice et



la démocratie mondiale

Une Europe unie



pour un Monde uni

1998 - 2^o Trimestre

N°100

Editorial

L'Euro, une victoire pour les fédéralistes

22 ans après nos premières initiatives

Après la décision prise par le Conseil européen de Bruxelles du 2 mai et son approbation par le Parlement européen, de nombreux protagonistes de la politique et de la finance ont revendiqué la responsabilité première de la monnaie européenne. Dans les plus grands quotidiens européens ont été publiés des *interviews* des chefs d'État et de gouvernements, de *leaders* politiques et de fonctionnaires de renom. Certains d'entre eux ont rappelé les premiers épisodes et les premières tentatives, à la fin des années 70, qui ont amené à la création du Système monétaire européen (SME). Mais aucun, absolument aucun, n'a rappelé qu'aux origines de ce débat il y avait le Mouvement fédéraliste européen (MFE), l'une des deux organisations dont le regroupement a permis dans les années qui suivirent de rebâtir l'UEF.

Et pourtant c'est bien ainsi que se sont passées les choses. En décembre 1975, sous la pression d'une grande manifestation de rue organisée à Rome par les fédéralistes, le Sommet européen décidait d'organiser les premières élections européennes au suffrage universel direct en 1978. Elles furent par la suite repoussées d'un an. Cette décision venait clôturer une phase importante de la lutte fédéraliste. La campagne pour l'élection directe du Parlement européen avait en effet débuté en 1966. Maintenant que le but était atteint, il s'agissait d'une avancée

significative vers la Fédération européenne, mais la lutte n'était pas achevée. Il n'avait été possible d'obtenir les élections directes que parce que les gouvernements cherchaient par tous les moyens à porter remède aux graves désordres dans lesquels se perdait le projet du Marché commun. A cause de

La Haye, 1948-1998
Congrès de l'Europe
Appels aux européens

Les fédéralistes
pour la constitution
européenne

Rome : Tribunal pénal
et justice internationale

Rhône-Alpes :
Le FN, Millon et nous

La JEF en Rhône-Alpes

AVIS AUX LECTEURS

Le comité de rédaction invite tous ses lecteurs à participer activement à la diffusion et éventuellement à la rédaction, de Fédéchoses.

Vous pouvez : nous transmettre des articles, nous écrire pour nous faire part de vos impressions, de vos observations, de vos conseils...

Vous pouvez également, faire parvenir gratuitement un exemplaire de Fédéchoses à quelqu'un, pour ceci renvoyez-nous le bon ci-dessous.

Fédéchoses vous remercie d'avance de vos courriers.

Composition du Comité de rédaction :

Jean-Francis Billion
Aude Bissuel
Roland Calba
Benoit Cassier
Didier Colmont
Daniel Hulas
Jean-Luc Prevel

Je désire faire recevoir à :

Nom (Majuscule) :

Prénom :

Adresse :

- le présent numéro
 Le numéro suivant
 Le numéro*

Demandé par :

* Selon les numéros disponibles.



**FEDECHOSSES-POUR LE
FEDERALISME**

Presse Fédéraliste
26, rue Sala - 69002 Lyon

Directeur de publication :
Jean-Luc PREVEL

C-E Imprimerie
5, rue Bugeaud - 69006 Lyon

Commission paritaire 56256

SOMMAIRE

Edito : l'Euro une victoire pour les fédéralistes	p. 1
Congrès de l'Europe	p. 4
Pour une Constitution européenne / Campagne de l'UEF	p. 12
Lettre européenne / Publius	p. 13
Le TPI et la justice internationale	p. 14
Rhône-Alpes : le FN, Millon et nous	p. 16
Congrès du MFM / Nouvelle Delhi	p. 25
La JEF en Rhône-Alpes	p. 26

ABONNEMENT

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

Normal : 50 F

Militant : 100 F

soutien 500F

- Chèque à l'ordre de " Presse Fédéraliste " 26, rue Sala 69002 LYON
- C.C.P 2490 82 P LYON (N° supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS.

la crise du dollar, des fluctuations monétaires et de la crise pétrolière, l'unité économique réalisée durant les années de stabilité et de prospérité était gravement compromise. Le nationalisme économique représentait une réelle menace. L'élection européenne était nécessaire mais ce n'était certainement pas elle qui relancerait à elle seule l'économie.

L'un des points forts de la théorie fédéraliste est l'affirmation que la monnaie est l'une des compétences essentielles d'un gouvernement fédéral. Bien connu des fédéralistes de la Résistance, en particulier italiens, l'enseignement de Lionel Robbins, l'un des fédéralistes anglais de l'entre-deux guerres, est resté ignoré de la culture politique et économique nationale. Face à la grande dépression des années 30, Robbins avait conclu courageusement qu'un ordre économique international est impossible sans une monnaie supranationale et sans un gouvernement fédéral. Pour Robbins la cause du nationalisme économique c'était la souveraineté nationale absolue. Mais il n'était absolument pas évident qu'il soit possible, dans l'Europe des années 70, de mener avec succès une lutte pour la monnaie européenne comme partie intégrante d'un projet constituant. C'est le mérite de Mario Albertini, d'avoir alors défini le « **gradualisme constitutionnel** » et d'avoir ainsi assis la nouvelle phase de l'action fédéraliste sur des bases conceptuelles solides qui sont encore à l'ordre du jour.

En 1976 Albertini écrivait en effet que la monnaie européenne est un aspect essentiel du gouvernement européen et que, en faisant levier sur le lien entre l'élection européenne et la monnaie européenne, l'on pourrait arriver jusqu'à la fédération.

La campagne pour la monnaie européenne a commencé à l'automne 1976 et s'est articulée autour d'actions de rue et en une série de débats et de colloques internationaux importants, qui ont culminé à Rome en juin 1977 lors d'un colloque organisé en coopération avec le Mouvement européen. Grâce également à la participation de Pierre Werner, l'auteur du projet d'union monétaire de 1971 qui avait échoué, le colloque de Rome eut une large résonance dans la presse et la classe politique européenne. Mais son impact décisif se vérifia dans son influence sur les initiatives de la Communauté européenne. En octobre 1977, Roy Jenkins, alors président de la Commission fit à Florence un important discours sur la nécessité de relancer le processus de l'Union économique et monétaire. La suite est connue. Il faut seulement rappeler qu'à chaque date cruciale, lorsque l'Union monétaire a été en jeu, les fédéralistes ont été là pour soutenir la monnaie européenne.

Ces épisodes peuvent apporter des enseignements pour l'avenir à ceux, les jeunes en particulier, qui n'ont rejoint la lutte fédéraliste que ces dernières années. Il ne faut pas confondre l'histoire et la chronique journalistique. Au récent Conseil européen de Bruxelles du 2 mai, l'attention des *mass-media*

s'est concentrée sur le litige franco-allemand pour la présidence de la Banque centrale européenne. Il ne faut pas le négliger car il est l'illustration du grave déficit démocratique de l'Union européenne. Ceux qui savent dépasser le seul stade de la chronique journalistique, doivent dénoncer le danger que fait courir aux institutions européennes le concept gaulliste de l'Europe des États, défendu par Jacques Chirac et demander la création d'un véritable gouvernement fédéral. Mais la substance de ce qui se jouait à Bruxelles était toute autre. C'était la fondation de l'Union monétaire, et, c'est ce que retiendront les générations futures.

Bien évidemment la tâche des fédéralistes ne s'est pas achevée avec l'Euro. Nous devons la poursuivre.

La monnaie européenne est seulement une étape qui rend possible d'atteindre notre objectif final à condition de ne pas relâcher notre pression. La monnaie européenne reste un projet fragile et le restera tant que n'existera pas le gouvernement fédéral. La lutte des fédéralistes devient chaque jour plus difficile au fur et à mesure que l'objectif se rapproche car nos adversaires, c'est-à-dire les défenseurs de la souveraineté nationale (de la majeure partie du Parti communiste, malgré de timides évolutions, au MDC de Chevènement, en passant par les fascistes du Front national, le Mouvement pour la France de De Villiers et les paléo-gaullistes réunis avec Pasqua) se battent avec un acharnement croissant.

Une période révolutionnaire vient ainsi de s'ouvrir qui verra l'affrontement final entre les tenants et les opposants du projet fédéraliste de la démocratie internationale. La victoire comme la défaite sont possibles.

Nous devons faire preuve de volonté et de détermination mais cela ne peut suffire, car la bataille pour la Fédération européenne est différente des entreprises révolutionnaires du passé. Nous devons avoir conscience que les fédéralistes, au moment du succès, ne seront pas sous les feux de la rampe de l'actualité, ni à la une des quotidiens. Tel est le prix que doivent payer ceux qui veulent être les artisans actifs du cours supranational de l'histoire.

Jean Monnet, se penchant sur son action, constatait en substance que la concurrence était vive autour du pouvoir, mais quasiment nulle dans le domaine où il avait choisi d'agir, celui de la préparation de l'avenir qui, par définition, n'est pas sous les projecteurs de l'actualité.

Telle est la tâche des fédéralistes, préparer l'avenir.

Fédéchoses - Pour le fédéralisme

Fédéchoses
N° 100

appel

En mai 1948, trois ans jour pour jour après la fin du long cauchemar de la 2ème Guerre mondiale, le Congrès de l'Europe a fourni une impulsion décisive à l'édification européenne. Réuni à La Haye, cinquante ans après ce Congrès, le Mouvement Européen international a adressé l'appel suivant à toutes les femmes et à tous les hommes d'Europe pour construire ensemble l'Europe du XXIème siècle, espace de solidarité, de liberté, de paix et de citoyenneté.

" Le 9 mai 1948 à La Haye, dans une Europe ravagée par la guerre, le Congrès de l'Europe avait lancé un message d'espoir en appelant à l'union des peuples et des Etats européens pour établir durablement la paix et la prospérité.

Ce message a été entendu au-delà de toutes les espérances : cinquante ans après, l'utopie est finalement à notre portée.

Au sein des Communautés, puis de l'Union - et pour plusieurs générations - la paix a été préservée, le progrès économique a été assuré, la démocratie et les droits fondamentaux ont été renforcés, un modèle social propre à nos pays européens a été construit sur la base des principes de solidarité qui nous sont communs.

Aujourd'hui, nous accueillons les pays du centre et de l'est du continent - sortis du totalitarisme - qui s'apprentent à rejoindre leur place au sein de l'Union. En même temps, celle-ci approfondit ses liens avec les autres pays européens de la Méditerranée.

Mais la construction européenne est loin d'être achevée. Elle est encore déséquilibrée et doit être renforcée. Nous avons fait des progrès significatifs dans les domaines économique et monétaire mais il faut faire progresser la dimension politique, sociale et culturelle de la construction européenne.

Face aux tentations de repli sur soi, il faut bâtir un modèle européen de société qui assure - pour toutes les citoyennes et pour tous les citoyens - la liberté, la sécurité, l'emploi et la solidarité sociale, l'épanouissement culturel, la préservation de l'environnement et la qualité de la vie. Les Etats agissant isolément sont

impuissants face à la précarité, au chômage, à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Il faut mettre en place sans retard un système de gouvernement européen, démocratique et efficace, qui garantisse la participation des citoyens et de la société civile. Ce système doit notamment permettre à l'Union d'exercer ses responsabilités dans le monde au moyen d'une véritable politique étrangère et de défense commune et respecter les compétences des Etats comme des collectivités locales et régionales.

Dans le cadre de ce système, il faut assurer le succès de la monnaie unique au service de la croissance et de l'emploi, préserver et renforcer la cohésion économique et sociale entre nos Etats et nos régions, accroître la compétitivité internationale de l'Union et lui donner les moyens d'affronter solidairement la globalisation mondiale.

Il nous faut réussir l'élargissement progressif de l'Union, sans affaiblir son unité et sa cohésion, en assurant au préalable le renforcement de son efficacité et de son caractère démocratique.

Ces tâches sont considérables. Nous estimons que le Traité d'Amsterdam en lui-même ne garantit pas la réalisation de ces objectifs et qu'un nouvel élan est aujourd'hui nécessaire dans la voie d'une Union sans cesse plus étroite et d'un destin partagé.

L'heure est venue de franchir une nouvelle étape et de renforcer durablement les liens qui nous unissent par une affirmation claire et publique de la nature fédérale de l'Union comme condition indispensable pour bâtir un espace de solidarité, de liberté, de paix et de citoyenneté.

Nous proposons dans ce but, avant le prochain élargissement, l'adoption d'un acte constitutionnel ouvert à l'adhésion de tous les citoyens et tous les Etats démocratiques d'Europe qui voudront y souscrire.

Nous demandons que le Parlement européen et la Commission, à l'occasion de leur renouvellement en 1999, prennent une initiative politique visant l'élaboration de ce pacte ; nous les appelons à élaborer d'un commun accord un projet susceptible de mobiliser les citoyens lors de la prochaine campagne électorale européenne ; nous nous engageons à les soutenir dans cette démarche.

Nous attendons que les gouvernements des Etats membres de l'Union prennent conscience de la nécessité et de l'urgence d'une telle initiative, seule capable de garantir durablement la cohésion de l'Union élargie et qu'ils s'engagent à en reconnaître la légitimité lors de la prochaine révision des Traités.

Mais le destin de l'Europe n'est plus l'affaire des seuls gouvernements et institutions : il est désormais celle de toutes les citoyennes et de tous les citoyens. Nous les appelons à manifester leur volonté de vivre solidaires pour vivre libres et mieux.*

(Jean-Pierre Gouzy)

LES RAISONS D'ESPÉRER

LE MOUVEMENT EUROPÉEN ET L'EUROPE FÉDÉRALE

Du 7 au 10 mai 1948 s'est tenu à La Haye, le premier grand rassemblement européen de l'après-guerre, auquel des fédéralistes comme Henri Brugmans, Alexandre Marc, Denis de Rougemont, Altiero Spinelli ont activement participé sous la houlette de Winston Churchill, figure de proue de l'europanisme de l'époque.

Ce premier "Congrès de l'Europe" fut le lieu d'affrontements passionnés entre fédéralistes et unionistes, mais il s'est abstenu de les départager. L'Europe démocratique future serait une fédération ou une union. En fait, ce Congrès a été surtout à l'origine de la première institution européenne : le Conseil de l'Europe, avec son assemblée consultative, sa charte des Droits de l'Homme, sa Cour européenne. Par ailleurs, il a favorisé la naissance du Mouvement européen dont les Conseils nationaux, disposant d'une large autonomie, ont eu, au fil des années, des positions variables sur la définition des objectifs de l'intégration européenne.

Du 8 au 10 mai 1998, s'est tenu dans la même ville de La Haye, un nouveau "Congrès de l'Europe", à l'initiative du Mouvement européen international présidé aujourd'hui par Mario Soarès, ancien Président de la République portugaise. Deux mille cinq cents à trois mille personnes, parmi lesquelles de nombreux jeunes, ont participé à ces assises dont, du moins en France, et malgré la présence active de MM. GISCARD et DELORS, les médias n'ont pratiquement pas soufflé mot.

Un document a été adopté qui engage le Mouvement européen et ses composantes pour les années qui viennent. Il s'agit d'un "Appel" à "mettre en place, sans retard, un système de gouvernement européen, démocratique et efficace, qui garantit la participation des citoyens et de la société civile", et qui proclame notamment :

"L'heure est venue de franchir une nouvelle étape ... " (voir texte précédent).

Les fédéralistes ne peuvent que se réjouir de la netteté et de la vigueur de cette orientation, alors que les négociations sur l'élargissement de l'Union européenne vers le centre et l'orient du continent européen se sont déjà engagées et que l'EURO devient chaque jour un peu plus une réalité incontournable. L'actuel président de l'UEF, le jeune député sarrois Jo LEINEN, s'est d'ailleurs manifesté chaleureusement au cours de ce Congrès de l'Europe.

Ne nous y trompons pas cependant, il reste beaucoup à faire pour passer de la parole aux actes et rien n'indique encore que la prochaine bataille européenne qui consistera à renforcer les institutions communautaires avant le prochain élargissement sera aisément et, surtout, significativement gagnée. Beaucoup dépendra de notre propre capacité d'action dans l'opinion publique de notre pays.

**appel
de
LA
HAYE**

**mai
1948**

Message aux Européens

L'Europe est menacée, l'Europe est divisée, et la plus grave menace vient de ses divisions.

Appauvrie, encombrée de barrières qui empêchent ses biens de circuler, mais qui ne sauraient plus la protéger, notre Europe désunie marche à sa fin. Aucun de nos pays ne peut prétendre, seul, à une défense sérieuse de son indépendance. Aucun de nos pays ne peut résoudre seul les problèmes que lui pose l'économie moderne. A défaut d'une union librement consentie, notre anarchie présente nous exposera demain à l'unification forcée, soit par l'intervention d'un empire du dehors, soit par l'usurpation d'un parti du dedans.

L'heure est venue d'entreprendre une action qui soit à la mesure du danger.

Tous ensemble, demain, nous pouvons édifier avec les peuples d'outre-mer associés à nos destinées, la plus grande formation politique et le plus vaste ensemble économique de notre temps. Jamais l'histoire du monde n'aura connu un si puissant rassemblement d'hommes libres. Jamais la guerre, la peur et la misère n'auront été mises en échec par un plus formidable adversaire.

Entre ce grand péril et cette grande espérance, la vocation de l'Europe se définit clairement.

Elle est d'unir ses peuples selon leur vrai génie, qui est celui de la diversité, et dans les conditions du vingtième siècle, qui sont celles de la communauté, afin d'ouvrir au monde la voie qu'il cherche, la voie des libertés organisées. Elle est de ranimer ses pouvoirs d'invention, pour la défense et l'illustration des droits et des devoirs de la personne humaine, dont, malgré toutes ses infidélités, l'Europe demeure aux yeux du monde le grand témoin.

La conquête suprême de l'Europe s'appelle la dignité de l'homme et sa vraie force est dans la liberté. Tel est l'enjeu final de notre lutte. C'est pour sauver nos libertés acquises, mais aussi pour en élargir le bénéfice à tous les hommes, que nous voulons l'union de notre continent.

Sur cette union, l'Europe joue son destin et celui de la paix du monde.

Soit donc notoire à tous que nous, Européens, rassemblés pour donner une voix à tous les peuples de ce continent, déclarons solennellement notre commune volonté dans les cinq articles suivants, qui résument les résolutions adoptées par notre Congrès :

- ENGAGEMENT -

- 1 Nous voulons une Europe unie, rendue dans toute son étendue à la libre circulation des hommes, des idées et des biens.
- 2 Nous voulons une Charte des Droits de l'Homme, garantissant les libertés de pensée, de réunion et d'expression, ainsi que le libre exercice d'une opposition politique.
- 3 Nous voulons une Cour de Justice capable d'appliquer les sanctions nécessaires pour que soit respectée la Charte.
- 4 Nous voulons une Assemblée Européenne, où soient représentées les forces vives de toutes nos nations.
- 5 Et nous prenons de bonne foi l'engagement d'appuyer de tous nos efforts, dans nos foyers et en public, dans nos partis, dans nos églises, dans nos milieux professionnels et syndicaux, les hommes et les gouvernements qui travaillent à cette oeuvre de salut public, suprême chance de la paix et gage d'un grand avenir pour cette génération et celles qui la suivront.

Réflexions sur la constitution européenne

Les problèmes de l'Union monétaire.

Les pays de l'Union européenne, sauf la Grèce provisoirement exclue, et les pays ayant décidé de s'auto-exclure momentanément du processus, sont à présent engagés sur la voie de l'Union monétaire. Certes, il se peut qu'il y ait encore d'ultimes tentatives de sabotage du projet. Mais les échéances fixées par le Traité de Maastricht se rapprochent et une réflexion approfondie sur les problèmes qui se poseront après le 1er janvier 1999, date d'entrée en vigueur de la monnaie européenne, et sur les choix qu'il faudra faire pour les résoudre, s'impose.

Une zone monétaire de la dimension de la future Union monétaire ne pourra pas fonctionner sans politique économique commune. Il est reconnu que des politiques économiques nationales

divergentes, qui tendraient inévitablement à se déterminer à moyen terme face à ce que l'on appelle des "chocs asymétriques", c'est-à-dire à des contraintes de signe opposé, auxquelles les économies nationales auraient à faire face, rendraient quasiment impossible le maintien de la discipline imposée par la monnaie unique et, de toute façon, contraindraient les gouvernements européens à poursuivre pendant une durée indéterminée les politiques de désinflation compétitive qui sont à l'origine de la dramatique situation actuelle de l'emploi de l'Europe. Il faut également noter que, sans cadre macro-économique compatible, l'autonomie même du Système européen de banques centrales dans la conduite d'une politique monétaire visant à garantir la stabilité de l'Euro serait tout à fait illusoire.

Il va de soi que parler d'une politique économique européenne revient à parler d'une politique européenne du budget. Et ce type de politique ne comporte pas seulement la mise à disposition de ressources nettement plus importantes que celles dont l'Union dispose aujourd'hui, de manière à garantir à celle-ci un instrument capable de

prévenir et de compenser les déséquilibres qui ne peuvent manquer de se manifester en son sein, mais aussi une évolution de la structure même du budget et de l'attitude de ceux qui sont responsables de sa gestion. Il est donc impensable que le budget de l'Union continue à être conçu comme une somme de contributions nationales et, par suite, à être l'objet de négociations laborieuses et de compromis difficiles entre des gouvernements qui se placent dans la perspective de la défense de leurs intérêts nationaux respectifs et par conséquent se laissent guider par le souci purement comptable de minimiser leurs dépenses et de maximiser leurs avantages au détriment des autres. Le budget de l'Union doit au contraire être l'expression d'un intérêt européen commun auquel chaque citoyen et chaque entreprise de l'Union doit contribuer directement en fonction de ses possibilités. A ce propos, il est utile de rappeler qu'un budget européen ayant une

ampleur adéquate ne devrait pas comporter d'augmentation de la charge fiscale imposée aux contribuables européens, mais une diminution de celle-ci, parce qu'il permettrait de résoudre au niveau

exposé de
Francesco Rossolillo
à l'occasion
du Congrès de La Haye
du 8 au 10 mai 1998

européen des problèmes qui, au niveau national, ne trouvent que des solutions partielles ou ne trouvent pas de solution du tout, et d'obtenir ainsi de meilleurs résultats tout en réduisant les dépenses. L'augmentation du budget européen s'accompagnerait par conséquent d'une réduction plus que proportionnelle des budgets nationaux.

Politique extérieure de sécurité,
politique intérieure
et de la justice.

L'après-Euro n'est qu'un des problèmes qui font ressentir l'urgence d'une refonte radicale de l'organisation de l'Union européenne. La politique étrangère constitue un autre de ces problèmes. Face aux graves crises récurrentes qui déstabilisent en permanence certaines régions du monde comme les Balkans, le Moyen-Orient et le

Golfe persique, avec lesquelles l'Europe a d'étroites relations d'interdépendance, les Etats européens se sont chaque fois montrés divisés, impuissants et irresponsables. Dans certains cas, comme celui de l'ex-Yougoslavie, leurs politiques divergentes, inspirées par de soi-disant intérêts nationaux, ont contribué à exacerber les tensions qui ont provoqué la guerre civile et les horreurs de la purification ethnique. Une telle situation révolte les consciences d'un nombre croissant de citoyens européens et pose un problème dont on ne peut plus retarder le traitement : celui de la réforme progressive des organes qui devront élaborer et mettre en oeuvre une véritable politique étrangère et de sécurité européenne. Troisième problème : celui de l'application des accords de Schengen et de ce que l'on appelle " le troisième pilier " du Traité de Maastricht, c'est-à-dire la réglementation concernant l'immigration et la lutte contre la criminalité, le trafic de drogue et le terrorisme. C'est ici qu'interviennent des compétences qui, parce qu'elles concernent le maintien de l'ordre public, intéressent directement la souveraineté nationale. Dès lors, les Etats veulent en conserver le contrôle en les excluant du domaine des décisions prises à la majorité au sein du conseil des ministres et en les soustrayant au contrôle du Parlement européen. D'autre part, l'exercice de ces compétences ne peut restreindre la liberté de circulation à l'intérieur de l'Union, sous peine d'entraver gravement le fonctionnement du marché unique. Il s'ensuit paradoxalement que le refus des gouvernements nationaux de confier ces pouvoirs à une autorité européenne les laisse à la merci de ceux de leurs partenaires qui, pour l'une ou l'autre raison, disposent des moyens les moins efficaces pour les affronter. Pour tous les pays, le refus de mettre en commun leur souveraineté dans un cadre européen se traduit par la perte de tout contrôle effectif de leur territoire et par l'abandon pur et simple de cette souveraineté qu'ils voulaient garder si jalousement.

L'élargissement de l'Union

Aux données évoquées ci-dessus, il faut ajouter la perspective désormais inéluctable de l'élargissement. Le moteur des révolutions pacifiques qui ont conduit les pays d'Europe centrale et orientale à se libérer du joug soviétique était l'espoir - que l'Occident avait d'ailleurs contribué à nourrir pendant la guerre

froide - de pouvoir faire partie d'une grande communauté de peuples, libre et démocratique, capable de procurer à tout le continent la prospérité et les valeurs civiles et sociales qui, pendant les cinquante premières années de l'après-guerre, n'ont pu s'affirmer que dans la partie occidentale du continent. L'Union européenne ne peut réduire à néant cet espoir sans manquer aux plus importantes de ses responsabilités historiques ; d'ailleurs, le processus est déjà en marche. Mais tout ceci ne peut et ne doit pas cacher les conséquences catastrophiques que l'élargissement pourrait avoir en l'absence d'une réforme radicale des institutions de l'Union. Le fonctionnement d'un ensemble d'Etats dont la cohésion ne se maintient que par la méthode du compromis entre des gouvernements fermement accrochés à leur propre souveraineté devient d'autant plus difficile que le nombre de composants s'élève, et la paralysie est certaine dès que ce nombre atteint un seuil critique. De plus, l'écart entre les structures économiques et sociales des membres actuels de l'Union et celles des pays candidats est si important qu'un élargissement qui consisterait simplement à ouvrir les marchés, même au terme d'une période transitoire d'une durée raisonnable, ne pourrait être réalisé sans compromettre irrémédiablement l'acquis communautaire et sans provoquer la transformation de l'Union en une simple zone de libre-échange et, à terme, sa dissolution.

L'Union européenne aujourd'hui et la méthode intergouvernementale.

Les hommes politiques européens sont conscients de la nécessité d'une réforme des institutions de l'Union. Le traité d'Amsterdam ne fut qu'une timide tentative d'apporter une réponse à cette exigence. Mais il s'agit d'une conscience obscurcie par le dogme de la souveraineté nationale, lequel conditionne la politique des gouvernements européens. C'est ainsi que, lorsqu'on parle du gouvernement économique de l'Europe ou de réforme des institutions de l'Union, on ne parvient jamais à aller au-delà de l'idée d'un renforcement de l'actuelle méthode intergouvernementale. Dans l'esprit des gouvernements des grands Etats, cet objectif est généralement envisagé sous forme de création d'un directoire qui leur permettrait d'imposer leur volonté aux gouvernements des petits Etats (qui évidemment repoussent cette perspective avec fermeté). Mais la cause principale de

l'impasse dans laquelle se trouve l'Union, c'est justement la méthode intergouvernementale elle-même. Les gouvernements sont donc confrontés au problème de la quadrature du cercle.

Dans leur tentative de se soustraire à la nécessité d'affronter le problème de la souveraineté, beaucoup nient carrément son existence, soutenant que la réalité de la mondialisation en fait un faux problème qui rend obsolète la prééminence de l'Etat dans la vie civile. Ils affirment en particulier que l'Union européenne constitue une formation politique *sui generis* qui dépasse la dichotomie entre fédération et confédération. Cette formation constituerait une forme d'agrégat politique entièrement nouveau, par rapport auquel le problème du siège de la souveraineté ne se poserait plus. Du reste, on ne peut nier que dans sa forme actuelle l'Union européenne présente, à côté d'éléments confédéraux prédominants, des éléments fédéraux embryonnaires. Mais ce n'est pas dans cette banale constatation que réside le noeud du problème. La question décisive est de savoir si l'Union européenne dans sa forme actuelle constitue une forme stable d'organisation de la société ou seulement l'expression institutionnelle précaire d'une phase de transition, destinée en tant que telle à se transformer en une fédération ou à rétrograder vers des formes franchement et ouvertement confédérales et finalement à disparaître complètement.

La vérité se situe dans cette seconde thèse. La souveraineté est le fondement de la validité du droit et, par conséquent, de la stabilité de la société civile. Elle concrétise le concept de bien commun, qui est le but de la politique. Son absence ne peut conduire qu'au désordre et à l'anarchie qui, au Moyen Age, ont ralenti le développement de la civilisation européenne. A vrai dire, certains affirment aujourd'hui que le processus de la mondialisation mène à l'apparition d'un nouveau Moyen Age. D'autres réagissent contre cette prévision au nom des valeurs relatives à la citoyenneté, à la démocratie et à l'Etat de droit, en invoquant une sorte de refondation de la réalité désormais historiquement dépassée de l'Etat national. Mais heureusement il existe aujourd'hui une autre manière de réaffirmer la primauté de la politique et de ses valeurs. A condition d'être capable de trouver les formes et les motivations nécessaires à l'organisation de la société civile dans des espaces plus vastes et à l'extension de la démocratie et de ses institutions au niveau international. Cette nouvelle voie permettra de reprendre le contrôle du processus de mondialisation.

**L'union fédérale de l'Europe :
une nécessité
qui ne peut plus attendre**

Dans le monde d'aujourd'hui, c'est en Europe que cette partie va se jouer. Mais elle ne sera gagnée que si les forces du progrès et les forces démocratiques comprennent qu'on ne peut sortir de l'impasse actuelle qu'en dépassant la méthode intergouvernementale, et que la méthode intergouvernementale ne sera dépassée ni par des paroles ni par des mesures de replâtrage institutionnel, mais par le transfert de la souveraineté des Etats nationaux à une Union de caractère fédéral qui renforcera et redonnera une nouvelle dimension aux valeurs que la dimension nationale empêche désormais d'affirmer. C'est cette réalité que les gouvernements nationaux s'efforcent de ne pas voir ou qu'ils tentent d'exorciser en la traitant de fantaisie maximaliste.

La vérité, c'est qu'il n'y a pas d'autre voie pour empêcher l'Europe de s'enfoncer dans le chaos et de glisser vers des formes autoritaires de pouvoir et pour rendre l'Union à la fois démocratique et efficace. Les défenseurs de la souveraineté nationale ont souvent recours à deux arguments : l'un selon lequel l'Union européenne est déjà démocratique puisque les gouvernements des Etats membres, qui prennent toutes les décisions les plus importantes, sont démocratiquement élus par les Parlements ou par les citoyens de ces pays ; l'autre selon lequel l'extension des pouvoirs du Parlement européen peut être utilement remplacée par le renforcement des pouvoirs de contrôle exercés par les Parlements nationaux sur les décisions des organes de l'Union. Ces arguments sont spécieux. Il n'y a de démocratie que lorsque les preneurs de décision sont collectivement responsables face à un seul corps électoral qui exprime une seule orientation politique et peut les sanctionner à l'occasion des élections. Par contre, il n'y a pas de démocratie quand les décisions résultent de compromis entre diverses personnes respectivement responsables devant un corps électoral différent et constituant ensemble un collège qui n'est responsable devant personne ; dans ce cas, le processus décisionnel ne résulte pas de l'essai d'interpréter et de faire évoluer les orientations de l'électorat mais uniquement de rapports de force sur le terrain. Le problème de la fondation de la Fédération européenne est donc avant tout un problème de nature institutionnelle. Il s'agit d'enlever au Conseil des ministres le cumul des pouvoirs législatif et exécutif qui le caractérise actuellement et qui constitue le symbole même du

caractère autoritaire de l'Union, et de transformer cet organe en une Chambre des Etats délibérant à la majorité ; de confier la totalité du pouvoir législatif au Parlement européen afin qu'il l'exerce sur un plan de parité avec la Chambre des Etats ; de faire de la Commission le gouvernement de l'Union, responsable devant le Parlement ; de faire du Conseil européen la Présidence collective de l'Union et de la Cour de justice une véritable Cour institutionnelle, compétente pour trancher les conflits de compétence entre les organes de la Fédération et entre les différents niveaux de gouvernement. Les compétences du Législatif et de l'Exécutif devraient être limitées à celles qui sont actuellement définies par les traités. Une période de transition d'une durée raisonnable pourrait être prévue avant le passage définitif aux organes de l'Union de toutes les compétences relatives à la politique étrangère, à la sécurité et à la défense. Ces réformes constituent le minimum politico-institutionnel sans lequel il serait parfaitement illusoire de parler de dépassement de la méthode intergouvernementale. Mais une simple mutation institutionnelle ne suffit pas pour garantir le passage de la souveraineté des Etats à l'Union. Pour que ce passage soit effectif, il faut que les institutions ne restent pas de purs échafaudages juridiques, mais qu'elles soient renforcées par la légitimité qui a sa source dans le consensus populaire. Et s'il est vrai que les nouvelles institutions élargissent le consensus dans la mesure où elles fonctionnent correctement et répondent aux besoins des citoyens, il est tout aussi vrai qu'elles ne peuvent ni fonctionner correctement ni répondre aux besoins des citoyens si elles ne disposent pas au départ d'un consensus différent. C'est ainsi que se pose le problème de la légitimité de la fédération européenne, c'est-à-dire de la question du titulaire du pouvoir constituant européen.

Y a-t-il un peuple européen ?

Une fois achevée la phase historique, au cours de laquelle les monarques avaient recours à Dieu pour justifier leur pouvoir devant leurs sujets, la seule source de la légitimité, et par suite l'unique titulaire du pouvoir constituant reste le peuple. Le problème de l'unification politique de l'Europe est donc indissolublement lié à celui de l'existence d'un peuple européen : un peuple pluraliste, un peuple de nations, mais qui n'en serait pas moins un seul peuple. Du reste, le

problème de l'identité post-nationale est un thème récurrent du débat politico-culturel européen ; ce thème a été mis à l'ordre du jour du fait que le ciment de la société civile, constitué par l'idée traditionnelle de nation, a été privé de sa force de cohésion par la mondialisation, et que la nécessité d'identifier de nouveaux points de référence et de nouveaux motifs permettant de fixer de nouveaux domaines de solidarité et de baser de nouvelles formes de pouvoir sur le consensus se fait de plus en plus pressante.

Nombreux sont ceux qui affirment que le peuple européen n'existe pas et que la seule réalité avec laquelle on doit compter aujourd'hui est celle des peuples nationaux. Les peuples nationaux resteraient donc les seuls titulaires de la souveraineté et du pouvoir constituant et l'unification politique de l'Europe ne pourrait être obtenue que grâce à un pacte entre les gouvernements qui les représentent. Mais cette affirmation revient en fait à renoncer à l'objectif de la fédération européenne. Elle signifie que lorsqu'il y a crise, la souveraineté retournerait aux peuples nationaux, donc aux gouvernements qui les représentent, lesquels resteraient libres de l'exercer pour confirmer ou pour dénoncer le pacte d'union. On aurait ainsi un système purement confédéral dont la pérennité dépendrait du bon vouloir de chacun de ses membres. L'existence du peuple européen est donc un pré-supposé indispensable à l'unification fédérale de l'Europe. Elle a été reconnue par les gouvernements eux-mêmes, lorsqu'ils ont décidé que le Parlement européen serait élu au suffrage universel.

Cependant, il est également vrai que le peuple européen est aujourd'hui une entité en cours de formation, donc encore virtuelle en partie, et qui prendra pleine conscience d'elle-même lorsqu'il existera un cadre institutionnel commun. Le processus de sa formation est parallèle à celui du déclin des peuples nationaux, qui continueront à exister, même si leur existence devient de moins en moins affirmée, jusqu'à ce que le processus de formation du peuple européen soit achevé. L'acte constituant qui donnera naissance à la fédération européenne sera donc l'expression de deux sujets : le peuple européen en formation et les peuples nationaux en déclin ; il s'agira d'un acte complexe qui comprendra l'expression unitaire de la volonté du premier par l'intermédiaire de ses représentants et un pacte entre les seconds, représentés par leurs gouvernements respectifs. Le document qui sanctionnera la réalisation de l'unité et en définira les formes sera un Traité-constitution qui reflétera la dualité de ses sujets.

Nature du processus constituant européen et responsabilité du Mouvement européen.

Il serait aujourd'hui irréaliste de vouloir fixer en détail la procédure qui permettra de parvenir à l'approbation du Traité-constitution. Toutefois, l'hypothèse la plus probable, sur laquelle devra se baser l'action du Mouvement européen, est celle d'une décision du Conseil européen (ou des gouvernements de l'Union qui auront la volonté de le faire, si le Conseil en tant que tel n'était pas en mesure d'exprimer une volonté commune), qui indiquera les grandes lignes d'une constitution fédérale de l'Union et donnera mandat au Parlement européen (ou à un autre organe représentant l'expression démocratique du peuple européen, ou de la partie qui sera impliquée dans le processus depuis le début) d'élaborer le texte définitif du document constitutionnel, qui sera ensuite soumis directement aux Parlements nationaux pour ratification.

La réalisation de cet objectif ne sera pas facile. L'unification fédérale de l'Europe sera le plus grand événement historique de notre époque, non seulement pour l'Europe elle-même, mais pour le monde entier. Le transfert de la souveraineté des nations à l'Europe provoquera un véritable

bouleversement des équilibres et des comportements politiques nationaux, ainsi que des concepts sur la base desquels la politique est élaborée actuellement. Son avènement suscitera de fortes résistances et de nombreux centres de pouvoir se sentiront menacés. Les gouvernements seront divisés à son sujet, et le succès de l'entreprise pourra dépendre de la disposition de ceux qui sont prêts à courir le risque d'une rupture radicale, bien que transitoire, avec ceux qui y sont opposés. Les coalitions politiques au sein des Etats se disloqueront à leur tour suivant des lignes qui ne coïncideront pas avec celles qui séparent les majorités gouvernementales et les oppositions. La bataille sera donc rude et complexe, et la victoire ne pourra être acquise que si une avant-garde consciente et active donne une voix au peuple européen en formation pour soutenir les gouvernements et les forces politiques favorables ; autrement dit, si les forces les plus en faveur de l'idée européenne, à l'approche des défis existentiels que l'Europe devra affronter dans les prochaines années et dans la perspective des élections européennes de juin 1999, sont capables de s'unir et de s'engager toutes ensemble dans une grande action de mobilisation de l'opinion publique. C'est dans ce cadre que le Mouvement européen doit jouer un rôle de promotion, de coordination et de liaison qui peut être décisif pour le succès de cette entreprise.

IL Y A 25 ANS LES FÉDÉRALISTES...

L'Europe et la monnaie Journée d'études de Lyon (15/12/75)

Le 15 décembre 1975, l'UEF Rhône-Alpes organisait une journée d'études sur la monnaie avec la participation de plusieurs universitaires de Lyon II (Cf. *Fédéchoses* - 1975 - N° 9).

Nous reprenons ci-après quelques extraits de la conclusion de l'intervention d'Albert M. Gordiani, délégué de l'UEF Rhône-Alpes :

« ... Pourquoi sur les problèmes monétaires ? Car les problèmes monétaires et économiques sont cruciaux et représentent la clef de toute action politique. Pourquoi dans une perspective européenne ? Car il faut reconnaître que la politique nationale, celle de l'Etat-nation est totalement dépassée... Une politique purement française, qu'elle soit faite par Giscard ou par Mitterrand, ne conduit à rien... Nous devons prendre conscience qu'une action politique menée dans un cadre national est une action politique du passé et que la seule qui soit réellement révolutionnaire est celle pour le pouvoir européen et pour l'unité fédérale de l'Europe... ».

Colloque sur la monnaie européenne

Paris, 25 et 26 mars 1977

A l'occasion du XX^{ème} anniversaire des Traités de Rome, le MFE organisait un colloque placé sous la présidence de François-Xavier Ortoll, vice-président de la Commission de la CEE (Cf. *Fédéchoses* - 1977 - N° 19-20).

Après l'introduction de Bernard Barthalay, Directeur du Colloque, qui soulignait au nom des fédéralistes que « l'élection européenne créera des conditions favorables à une relance de l'unification monétaire européenne », prirent, entre autres, la parole M. François de Witt (*l'Expansion*), Robert Triffin (professeur à l'Université américaine de Yale), Pierre Werner (Ministre d'Etat du Luxembourg), Michel Garibal (*Les Échos*), Frédéric Boyer (directeur des affaires monétaires à la Commission), Mme. Béatrice Verschuere (de l'UNICE, Union des industries de la Communauté européenne), M. Balner Masera (conseiller économique à la Banque d'Italie), ainsi que des représentants des trois partis constitués au niveau européen en vue de l'élection européenne de 1979, le PPE, la Fédération des partis libéraux et démocratiques et l'Union des partis socialistes et sociaux-démocrates, enfin Mario Albertini président de l'UEF.

L'UEF ENTRE EN CAMPAGNE POUR LA CONSTITUTION EUROPÉENNE

Nous avons brièvement présenté la campagne de l'Union européenne des fédéralistes (UEF) pour la constitution européenne dans notre dernier numéro et nous y revenons par ailleurs dans ce numéro en particulier en ce qui concerne l'engagement de la JEF.

Les fédéralistes ont participé le 16 mars à une action au sein même du Parlement européen destinée à marquer le début officiel de la campagne. Après avoir substitué le panneau indiquant la salle réservée pour les travaux de la Commission institutionnelle et l'avoir remplacé par un autre indiquant Commission constitutionnelle, les fédéralistes ont distribué aux parlementaires le texte de l'Appel pour la constitution européenne.

Le même soir la JEF et l'UEF ont organisé, sous les auspices du Bureau pour la Belgique du Parlement européen, un débat international auquel ont pris part près de 250 personnes sur le thème « La Constitution fédérale de l'Union européenne, une utopie devenue aujourd'hui réaliste ? ». Plusieurs intervenants ont pris la parole parmi lesquels le député européen (PPE) français Jean-Louis Bourlanges, Franklin Dehousse - représentant le ministre belge des Affaires extérieures -, Jo Leinen - président de l'UEF - et Raymond Van Ermen au nom du Forum permanent de la société civile.

Nous repreneons ci-après les principaux arguments de Jo Leinen et de Raymond Van Ermen.

À l'ouverture des débats, Jo Leinen, a réclamé la mise en place d'une procédure démocratique pour l'élaboration d'une constitution fédérale de l'Union européenne, qui prenne en compte tous les citoyens et leurs représentants élus : « Après l'Euro, l'Union ne pourra plus fonctionner sans des progrès consistants en matière de transparence, de démocratie, de garantie des droits fondamentaux, de citoyenneté européenne. La méthode diplomatique s'est révélée incapable à permettre la réalisation de tels progrès ». En présentant la Campagne pour la constitution européenne, Jo Leinen a en outre insisté sur le fait qu'elle serait l'occasion dans toute l'Europe pour discuter le projet de société européen, non seulement dans ses aspects institutionnels, mais également dans ses aspects politiques.

Raymond Van Ermen a repris les observations du Président de l'UEF en soulignant la nécessité et l'urgence de développer un processus constituant « qui permette de réconcilier les citoyens avec le projet européen, ce que le marché unique est incapable de faire ».

Pour une Constitution européenne

L'EUROPE s'est construite par les traités, c'est-à-dire par la volonté des États. Elle doit maintenant se poursuivre et se transformer par une Constitution, c'est-à-dire par la volonté de ses citoyens.



L'APRÈS-EURO

La monnaie unique, des politiques économiques convergentes, une politique extérieure et une défense communes sont, sans doute, nécessaires à la construction de liens de solidarité européenne. Mais, précisément, pour que ces liens ne se relâchent pas, ils doivent eux-mêmes être pris par ce qui est seul capable de les faire tenir ensemble : le lien politique de la souveraineté européenne démocratique.

décisions, de manière relativement autonome par rapport aux pouvoirs économiques et financiers notamment.

Cette Constitution est possible. Déjà, il ressort des droits constitutionnels propres à chaque État européen un ensemble de principes partagés qui composent des « traditions constitutionnelles communes », ou encore un patrimoine constitutionnel européen. Le premier de ces principes est celui d'élections libres, pluralistes et à intervalles réguliers pour désigner les gouvernants ; le second est celui du respect des droits fondamentaux consacrés en termes semblables par les différentes Constitutions européennes et garantis également par le contrôle d'un juge. Ainsi, ce patrimoine est-il le lieu de socialisation des peuples européens qui apprennent à vivre ensemble leurs histoires particulières.

L'identité de l'Europe sera constitutionnelle ou ne sera pas

L'urgence est donc la convocation d'une Assemblée constituante européenne pour que soit discutée et adoptée une Constitution qui exprime la volonté des peuples européens de se doter d'une autorité politique commune pour vivre et réaliser ensemble un projet de société partagé. Car l'identité de l'Europe sera constitutionnelle ou ne sera pas.

Pour devenir le bien commun de ses citoyens, l'Europe a besoin de leur renvoyer autre chose que l'image d'un chiffre sur un billet. Elle doit exprimer « un principe de vie, un esprit général » dans lesquels chacun, de Lisbonne à Helsinki, de Londres à Athènes, puisse se reconnaître.

Bref, l'Europe a besoin d'une Constitution. Pas seulement de cette loi « technique » qui distribue les compétences et règle les relations de pouvoir entre les institutions. Mais aussi de ce texte qui expose les valeurs sur lesquelles les hommes décident, à un moment donné, de construire leur vie commune. De ce texte qui donne à la légitimité démocratique ses règles et ses principes dans lesquels le pouvoir politique puise et fonde la validité de ses

Ce texte est signé par Dominique Rousseau, professeur à l'université Montpellier-I (France), Leopoldo Elia, ancien président de la Cour constitutionnelle italienne (Italie), Preston King, professeur à l'université Lancaster (Royaume-Uni), David Pina, professeur à l'université de Lisbonne (Portugal), André Aten, professeur à l'université catholique de Louvain (Belgique), Teresa Freixas, professeur à l'université autonome de Barcelone (Espagne), Aristovoulos Manassis, ancien doyen des facultés de droit de l'université d'Athènes et de l'université de Salonique, membre de l'Académie d'Athènes (Grèce) et Rainer Arnold, professeur à l'université Regensburg (Allemagne).

L'appel publié par *Le Monde* du 5 mai 1998 et par huit autres journaux européens importants, parmi lesquels *El País*, *Die Welt* et *La Stampa*. L'initiative promue par Dominique Rousseau, expert en droit constitutionnel et professeur à l'université de Montpellier, qui a au printemps participé au cycle de formation de l'UEF Rhône-Alpes, en collaboration avec son secrétariat international, avait pour objectif de recueillir l'adhésion des plus grands spécialistes de droit constitutionnel - un pour chaque pays européen - autour de l'objectif de la Constitution européenne.

Fédéchoses
N° 100

Les incertitudes qui persistaient sur le démarrage de l'Union monétaire et sur la désignation des pays qui devaient en faire partie dès le début, ont été dissipées par les décisions du Conseil européen de Bruxelles qui s'est tenu le 2 mai. L'attention des hommes politiques et des commentateurs ne pouvait manquer de se porter sur l'après, c'est-à-dire sur la réforme des institutions qui devraient donner un cadre politique à l'Union monétaire dans le respect de l'autonomie de la Banque centrale. Du reste, il s'agit d'une réflexion qui ne peut être renvoyée à plus tard, surtout dans la perspective du début des négociations sur l'élargissement. Plusieurs gouvernements sont vraiment conscients du fait que l'élargissement posera un véritable problème de survie de l'Union s'il n'est pas l'occasion d'une réforme radicale permettant une formation efficace du consensus ainsi qu'une possibilité de prendre rapidement des décisions, y compris dans un cadre comprenant vingt Etats et plus, présentant des équilibres économiques, sociaux et culturels bien différents de ceux qui existent actuellement.

C'est sur ce point que les ambiguïtés et les contradictions commencent. Les gouvernements nationaux s'imaginent en fait pouvoir donner à l'Union la capacité d'agir tout en conservant leur propre souveraineté. Ils se posent ainsi le problème de la quadrature du cercle. La cause de la faiblesse de l'Union réside dans la méthode intergouvernementale. Celle-ci donne à chaque gouvernement membre de l'Union, dans les domaines les plus importants, le pouvoir de bloquer toute décision qu'il juge contraire à ses propres intérêts : et comme toute décision d'une certaine importance ne peut pas ne pas être contraire aux intérêts de quelqu'un, c'est le processus décisionnel dans son ensemble qui est paralysé. L'Union ne décide pas, ou quand elle décide, elle le fait sur la base du plus petit dénominateur commun entre les intérêts des Etats-membres, c'est pourquoi elle prend des décisions souvent contradictoires et d'une faible efficacité.

La méthode intergouvernementale n'est pas seulement inefficace. Elle est aussi essentiellement antidémocratique. Les défenseurs de la souveraineté nationale essaient de le nier en soutenant que l'Union est démocratique puisque les gouvernements des Etats-membres sont élus par les parlements ou les citoyens de leurs pays respectifs. Mais cet argument est trompeur. On ne peut parler de démocratie que lorsque ceux qui prennent les décisions sont collectivement responsables devant un corps électoral qui exprime, à la majorité,

Conseil pour calculer les majorités pour les décisions qui ne doivent pas être prises à l'unanimité. Le but consiste à augmenter le poids des grands Etats par rapport aux petits, dans la perspective de l'élargissement qui augmentera notablement le nombre de ces derniers. Mais les mêmes gouvernements qui avancent cette proposition ne sont, en fait, pas disposés à renoncer au principe du veto dans tous les domaines les plus importants, ni à accorder un poids déterminant au Parlement européen dans le processus décisionnel. L'idée qu'ils ont en tête est celle d'un directoire, c'est-à-dire d'un système institutionnel permettant aux grands pays d'imposer leur volonté aux petits : projet qui reste non seulement inefficace et antidémocratique, mais aussi hégémonique et que, de toutes façons, les petits pays n'accepteront jamais.

La vérité c'est que la méthode intergouvernementale ne peut pas être renforcée et qu'il faut tout simplement la supprimer. Désormais, la réalité ne permet plus d'escamotages. Les objectifs intermédiaires permettant au processus d'avancer sans que les Etats renoncent à leur souveraineté, n'existent plus. Le problème se pose désormais en termes radicaux. Il s'agit de donner à l'Union une constitution fédérale. Il s'agit d'enlever au Conseil des ministres le cumul des pouvoirs législatifs et exécutifs, qui le caractérisent actuellement et qui constitue le symbole même du caractère autoritaire de l'Union en transformant cet organe en Chambre des Etats délibérant à la majorité ; il s'agit de confier la plénitude du pouvoir législatif au Parlement européen pour qu'il exerce sur un pied d'égalité avec la Chambre des Etats ; il s'agit de transformer la Commission en gouvernement de l'Union, responsable devant le Parlement, le Conseil européen, en présidence collective de l'Union et la Cour de justice en véritable Cour institutionnelle, compétente pour régler les conflits de compétences entre les organes de la Fédération et entre ses différents niveaux de gouvernement.

Il est temps que le débat politique s'élève au dessus du rideau de fumée des expédients institutionnels derrière lequel se cache la volonté des gouvernements de ne rien changer, et qu'il aborde le problème réel dont la solution déterminera l'avenir des Européens.

lettre européenne

Publius

(juillet 1998)

une seule direction politique et qui peut les renvoyer dans l'opposition à l'occasion des élections suivantes. Par contre, on ne peut pas parler de démocratie quand les décisions résultant de compromis entre des hommes politiques qui sont, chacun, responsables devant un corps électoral différent et qui tous ensemble constituent un collège qui, en tant que tel, n'est responsable devant personne.

Il est donc absurde qu'on puisse encore penser que le problème de la capacité décisionnelle et de légitimation démocratique des institutions de l'Union pourrait être résolu par le renforcement de la méthode intergouvernementale. Du reste on prend la mesure de l'inconsistance de cette idée avec la pauvreté des propositions concrètes qui ont été avancées pour la réaliser. Parmi celles-ci, la plus importante concerne le changement dans la pondération du vote de chaque gouvernement au sein du

TRIBUNAL PERMANENT DE L'ONU ET JUSTICE INTERNATIONALE

De la mi-juin à la mi-juillet se réunit à Rome un nouveau « Sommet de la terre » chargé de négocier le Statut du premier Tribunal pénal international (TPI) de l'histoire. L'absence d'un organisme de ce type, en mesure de punir des crimes, tels que -par exemple- le génocide accompli au Cambodge par Pol Pot et les Khmers rouges, qui ont révolté l'humanité toute entière, a permis de créer un très large consensus international autour de la proposition d'instituer un tel Tribunal pénal international permanent.

Sur la base de l'accord qui se profile la compétence du Tribunal devrait être complémentaire de celle des tribunaux nationaux. Cela signifie que le TPI entrerait en action dans le cas où les tribunaux nationaux ne pourraient pas ou ne voudraient pas intervenir. Les crimes qui seraient soumis à sa juridiction seraient donc selon toute probabilité, les mêmes que ceux sur lesquels instruisent actuellement les Tribunaux ad hoc pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda : le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Mais, à la différence de ces tribunaux (comme de celui de Nuremberg), le TPI aura une compétence mondiale permanente. D'autre part à la différence de la Cour internationale de justice, qui est compétente pour résoudre les différends entre États, le TPI aura le pouvoir de mettre en accusation et de punir les individus.

La nouveauté la plus importante que représente le TPI c'est justement le fait que les individus vont devenir des sujets du droit international. C'est là la tendance la plus novatrice du droit international dans le monde contemporain : la tendance qui consiste à dépasser la distinction entre le droit international (qui s'adressait traditionnellement aux États et réglait leurs relations) et le droit interne qui ne s'intéressait qu'aux individus. En d'autres mots, avec le TPI, l'on effectue un premier pas vers l'affirmation d'un pouvoir direct des Nations unies vis à vis des individus. C'est une fonction juridictionnelle qui s'est également affirmée dans d'autres secteurs des relations internationales, par exemple, avec l'attribution à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de la résolution des conflits commerciaux.

La détermination avec laquelle les gouvernements des États les plus puissants, à commencer par celui des États-Unis, se sont engagés en ce qui concerne l'institution du TPI révèle la volonté d'exercer au travers de cet organisme un pouvoir de dissuasion au

regard des crimes très graves qui ont heurté la sensibilité de l'opinion publique mondiale. Il y a une continuité évidente, mais souvent restée inaperçue, entre cette décision et celle de « punir » l'agression de l'Irak qui mena en 1991 à la Guerre du golfe. Lorsque Bush et Gorbatchev se réunirent à Helsinki, le 9 septembre 1990, un mois après l'invasion du Koweït déclaraient : « Nous devons montrer, sans laisser aucune place au doute, que l'agression ne paye pas et ne payera pas ».

Après la fin de la guerre froide et l'abandon de l'antagonisme entre les blocs, le monde a emprunté la voie de la recherche de nouvelles règles de vie en commun dans la perspective de faire prévaloir le droit sur la force. Ce sera un chemin long et truffé de difficultés. Les intérêts en jeu sont importants, car c'est la souveraineté des États qui est remise en question, comme l'a souligné un opposant au TPI, Jesse Helms, Président de la Commission des Affaires extérieures du Sénat américain. Il a déclaré en effet : « Je suis totalement opposé à la création d'un Tribunal pénal permanent des Nations unies car tout pouvoir judiciaire permanent au sein du système de l'ONU serait totalement inadéquat jusqu'à ce qu'une armée permanente, ou le pouvoir de lever des impôts, ne permettent aux Nations unies de se doter d'une part substantielle de souveraineté ».

M. Helms a raison lorsqu'il affirme que, sans un gouvernement mondial, auquel soient confiés des pouvoirs de police et en matière d'imposition fiscale (et, il conviendrait d'ajouter également, sans un Parlement mondial doté du pouvoir législatif) les conditions permettant de faire prévaloir la justice internationale ne seront pas réunies. En l'absence de ces prémisses, chaque État donnera sa propre interprétation divergente de la justice. Dans de telles conditions, la justice internationale finira par se réduire à l'application de la volonté des plus forts. En définitive quel que soit le degré d'indépendance que l'on accepte de donner aux responsables du TPI (et c'est là l'une des questions qui sont restées sans solution après les discussions préliminaires), la conception de la justice internationale qui prévaudra sera le reflet du point de vue des puissances dominantes au sein du Conseil de sécurité, c'est-à-dire du gouvernement informel du monde. D'autre part tant que l'on aura pas institué une autorité de police dépendant de l'ONU, ce seront les gouvernements des États qui devront présenter aux juges ceux qui se seront rendus coupables de crimes contre l'humanité. Malgré cela, le TPI (et aussi limitée que soit au départ sa capacité opératoire), s'il

organise des procès et s'il affirme son autorité, aura une fonction de dissuasion, ce qui est proprement la raison principale qui a présidé à sa création.

Là où nous ne pouvons pas partager la position de Helms c'est sa conviction que le transfert de pouvoirs aux Nations unies ne serait pas une question à l'ordre du jour de l'histoire. En réalité les gouvernements cherchent à résoudre par la méthode de la coopération intergouvernementale un nombre croissant de problèmes (sécurité internationale, contrôle du désarmement, contrôle de l'économie mondiale, environnement, sous-développement, droits de l'homme...) qui ont désormais des dimensions globales. Ce sera l'expérience des limites de cette méthode et des institutions partielles telles que le TPI (qui exprimera l'exigence de la justice internationale mais ne sera pas en mesure de la satisfaire) qui suscitera les énergies nécessaires à faire prévaloir l'alternative fédéraliste.

Il faut donc dénoncer l'illusion de ceux (et c'est le cas de quasiment toutes les Organisations non gouvernementales qui soutiennent la création du TPI) qui pensent qu'il serait possible d'étendre le

principe de l'État de droit au niveau international sans transférer des pouvoirs supranationaux à l'ONU.

Là où il n'y a pas de pouvoir commun il n'y a pas de loi, là où il n'y pas de loi il n'y a pas de justice. Thomas Hobbes écrivait en substance ces quelques mots lapidaires, dans le Léviathan, en 1651, lorsqu'il réfléchissait à la formation de l'État moderne. Ils s'appliquent parfaitement au sujet actuel de la création de la fédération mondiale. A ceux qui affirment *qu'il n'y a pas de paix sans justice*, les fédéralistes répondent qu'il n'y aura pas de justice dans le monde sans paix et qu'il n'y aura pas de paix sans gouvernement démocratique mondial.

Les fédéralistes, qui partagent l'aspiration à la justice internationale, peuvent donner une indication indispensable à la définition de la stratégie permettant sa réalisation. En effet, comme le montre la construction de l'unité européenne, la voie magistrale pour faire prévaloir le droit sur la force dans la vie politique internationale est celle qui passe par la création de nouveaux pouvoirs démocratiques au dessus des États.

Lucio Levi

*Membre du
Comité fédéral de l'UEF
et du
Bureau exécutif du MFM*

Témoignage du Docteur Benjamin Ferencz

procureur au Tribunal de Nuremberg

Je me souviens des jours où il n'existait pas de Cour criminelle internationale. J'étais un soldat. J'étais avec l'armée américaine dans les camps de concentration comme libérateur. Sergent dans l'infanterie... J'ai vu « l'inhumanité humaine » comme peu de gens ont pu la voir... J'ai dû creuser des tombes à mains nues.

Et je pense que ce fut une grande chose qu'à Nuremberg nous ayons dit que nous y mettrions une fin. Que l'agression était un crime, que les crimes contre l'humanité seraient punissables, que les crimes de guerre ne seraient plus tolérés, que les responsables devraient rendre des comptes. Voilà ce que nous avons voulu faire il y a cinquante ans, dans ma jeunesse.

Et depuis cinquante ans, rien n'a changé. Il y a eu des « Pol Pots » et des crimes de masse tout autour du monde. Le monde n'y prêtait pas attention. J'ai crié, j'ai écrit des livres et hurlé ; rien ne se passait. Jusqu'à la Yougoslavie. Les crimes y ont été si terribles, les viols massifs de femmes musulmanes, la « purification ethnique » comme génocide ont tellement outragé la communauté publique que l'on a finalement décidé la création d'un Tribunal criminel international *ad hoc* pour juger ces crimes particuliers dans ce cas particulier. Et comme on le sait la même chose est arrivé au Rwanda.

Il s'agit d'une grande avancée, mais totalement insuffisante. La justice ne dépend pas de circonstances particulières en un temps ou en un lieu donné. La justice est universelle et doit s'appliquer partout. C'est pourquoi je suis aussi impatient au sujet de la possibilité d'une cour criminelle internationale et des progrès en cours.

Rhône-Alpes : le FN, Millon et nous

Dans le dernier numéro de *Fédéchoses*, nous avons publié un éditorial ainsi qu'une lettre ouverte de l'UEF Rhône-Alpes à Charles Millon lui demandant de démissionner de la Présidence de la Région Rhône-Alpes suite à son élection à ce poste grâce aux voix du Front national.

Ces positions nous ont valu des déclarations de sympathie et un certain renforcement du courant d'abonnement mais aussi certaines, plus rares, réactions d'étonnement.

Nous avons donc décidé pour expliciter encore mieux notre position de revenir sur **notre exigence morale** (à savoir, la **démission de Charles Millon pour cause de compromission avec les élus d'un parti fasciste**) en publiant ci-après différents documents :

- des articles d'Alain Duhamel et d'André Soulier recoupant dans les grandes lignes nos propres positions et parus dans la « grande presse » nationale ou régionale,
- un communiqué de presse de Ken Bodfish, *leader* de la délégation anglaise au *Comité des Régions de l'Union européenne*, demandant que les « régions d'Europe boycottent les racistes locaux »,
- un rappel des positions politiques constantes de Pierre Vial, historien et professeur d'université à Lyon III, membre du Comité central du FN et de son institut de formation, élu municipal de Villeurbanne et *vice-président de la Commission culturelle du Conseil régional Rhône-Alpes*, cette fois avec la complicité des amis de Charles Millon (voir ci-dessous).
- une bibliographie succincte traitant du fédéralisme européen dans la résistance et une brève analyse des diverses prises de position fédéralistes européennes de la résistance française.

Depuis cent numéros, c'est-à-dire avec la périodicité chaotique des premières années, depuis plus de vingt-cinq ans, *Fédéchoses* se bat pour les valeurs du fédéralisme, européen et mondial, issu de la Résistance et du refus de la guerre et de l'anarchie internationale.

C'est pourquoi nous n'arrêterons pas de réaffirmer notre opposition, au Front national et, si nécessaire et sans exclusive, aux hommes politiques, de « droite » ou de « gauche », *collabos* ou *apprenti-sorciers*, qui pactisent, ou pactiseraient, avec l'extrême droite nationaliste ou européenne.

Jean-François Billion

PIERRE VIAL... LA CULTURE RHÔNE-ALPES DANS LA GUEULE DU SAINT-LOUP

Pierre Vial est très certainement, comme l'a rappelé à juste titre *Le Monde* (24 et 25 mai 1998) « l'un des représentants les plus durs de l'extrême droite », idéologue de la Nouvelle droite, et, ce faisant, le représentant d'une extrême droite qui n'hésite pas, le cas échéant, à se parer pour se rendre présentable des plumes de valeurs dont nous nous réclamons aussi, ou, à se présenter comme *européenne, régionaliste, voire fédéraliste*, alors qu'elle est authentiquement *néo-nazie*.

Pierre Vial n'est pas un nouveau venu sur la scène universitaire ou politique régionale. Il est, depuis déjà deux

mandatures, vice-président de la Commission culturelle du Conseil régional Rhône-Alpes.

Il avait, une première fois, accédé à ce poste, en 1992, dans le cadre d'une répartition des responsabilités à la proportionnelle des divers groupes politiques.

En 1998, les conditions de son élection deviennent franchement scandaleuses à cause :

- du poids électoral nouveau du Front national, et,
- de son rôle de groupe charnière, faiseur ou « défaiseur » de la majorité hybride avec laquelle Charles Millon a fait le choix de sauver sa tête.

Comme l'écrit encore *Le Monde* (*Op. Cit.*), il n'est pas injustifié « de faire apparaître à l'occasion des élections des commissions, le renforcement des liens entre M. Millon et l'extrême droite. D'abord parce que le poste important de rapporteur général du budget, attribué dans l'Assemblée

précédente à une proche de Raymond Barre, a été confié au numéro deux du groupe du Front national... Ensuite parce que les conditions du vote de 1998 sont bien différentes de celles de 1992 : la reconduction de Charles Millon à la présidence du conseil régional avec les voix de l'extrême droite a créé une situation nouvelle, qui donne aux fonctions occupées par les élus du Front national un relief particulier ».

Il n'est donc pas inutile, ni injustifié, de se demander qui est Pierre Vial et à quel homme politique les 'rhônalpins' ont confié, à leur corps défendant, l'avenir culturel de leur région ou, à tout le moins, sa représentation.

Depuis son entrée en politique, Pierre Vial n'a jamais cessé d'être associé, à des postes de premier rang, à diverses aventures de l'extrême droite. Dès ses premières armes politiques, il sympathise avec « ces auteurs, la plupart militants de *Europe-Action*, (qui) décrivent les SS comme de courageux soldats, les idéalisant et surtout omettant dans la description des actions qu'ils mènent, leur cruauté et leur sadisme »¹. Il participe à toutes les initiatives qui vont progressivement « dépoussiérer le nationalisme » et mener, de Jeune Europe ou *Europe-Action*, à la Fédération des étudiants nationalistes créée en mai 1960 et à ses *Cahiers universitaires* ; il est membre de leur comité de rédaction, en 1966, parmi quinze autres personnes dont cinq futurs animateurs du Groupement de recherches sur la civilisation européenne (GRECE), pendant que « certains futurs grécistes se sont également frottés à la revue *Défense de l'Occident*. Fondée en 1952 par Maurice Bardèche cette publication est « raciste et européiste ». Avec les *Cahiers universitaires* et *Défense de l'Occident*, le mensuel *Europe-Action* formera en-effet la troisième pointe du triangle des appartenances communes à la plupart des futurs notables du GRECE².

Mais qui est donc Maurice Bardèche qui « prend (en 1979) parti pour l'action métapolitique du GRECE, 'peut-être la seule voix qui nous reste ouverte pour sortir du ghetto' » et qui « a souligné avec sympathie l'habileté avec laquelle la Nouvelle droite a procédé aux 'habillages' du vocabulaire » : le fondateur de « la plus importante revue de l'extrême droite française de l'après-guerre... (qui) servait au départ de bulletin de liaison au Mouvement populaire européen (créé en Suède en 1951), internationale 'des divers groupements européens se réclamant du socialisme national ». *Défense de l'Occident* qui « a été pendant plus de dix ans le plus efficace propagandiste de la négation du génocide nazi »³.

Pierre Vial, qui « pourrait (plus tard) représenter la politique d'ouverture (du GRECE) sur le Front national... tentant d'en gagner les cadres aux idées du GRECE »⁴ participe donc à cette aventure dès 1965 lorsque *Europe-Action* crée de premiers Groupes de recherche et d'études sur la Communauté européenne, en même temps qu'est prévue la transformation des comités de soutien du journal en Mouvement nationaliste de progrès (puis en Rassemblement européen de la liberté), et aux réunions de 1967 entre militants parisiens et niçois qui aboutissent, début 1968, à la fondation du GRECE proprement dit.

Vial est donc un compagnon de toujours d'Alain de Benoist, « gourou » du GRECE, secrétaire de rédaction des *Cahiers universitaires* de 1960 à 1967, puis à partir de 1964 du supplément hebdomadaire d'*Europe-Action* qui deviendra *l'Observateur européen* jusqu'à sa disparition en 1968, collaborateur, au début des années 1960, de *Lectures françaises* (revue dirigée par l'écrivain antisémite Henry Coston), fondateur de *Nouvelle Ecole* et éditorialiste de *Eléments*, ancien bulletin intérieur du GRECE devenu public en 1973, enfin, fondateur en 1988 de *Krisis*, revue dans laquelle il s'efforce « sans aucune référence au GRECE et (cherchant), avec un certain succès, à obtenir des collaborations d'auteurs venus de tous autres horizons ». Alain de Benoist qui, « depuis quelques années, pour briser l'ostracisme intellectuel et politique dont souffre son courant, tente d'imposer une image d'intellectuel indépendant... joue son rôle de poisson-pilote de la Nouvelle droite »⁵. Alain de Benoist, enfin, dont Raymond Aron pourra écrire « sur l'ensemble, sur les idées inspiratrices de la politique, Alain de Benoist rappelle irrésistiblement les fascistes ou les nationaux-socialistes (je ne l'accuse pas d'être l'un d'eux, je dis qu'il pense souvent de la même manière qu'eux) »⁶.

Pierre Vial occupe le secrétariat général du GRECE de 1974 à 1978, il est le gérant en 1976 des éditions Copernic et il crée le cercle lyonnais Galilée en 1977. Egalement membre du comité de parrainage d'une autre revue fasciste, *Identités*, déjà membre de *Europe-Action*, il dirige *Études et recherches* la revue théorique du GRECE. Aux marges du GRECE, il anime d'autres publications telles que, à Lyon toujours, *Socialisme européen*, qui publiera vingt cinq numéros de 1967 à 1971, se proclamant favorable à un « socialisme révolutionnaire, pragmatique, libertaire et fédéraliste, communautaire et organique, humaniste, européen »⁷ tout en réclamant une « Europe de Brest à Bucarest, selon la formule de Thiriart »⁸. Jean Thiriart, ancien membre pendant la guerre des Amis du grand Reich allemand, qui avait fondé, en 1960, le groupe d'extrême droite belge Jeune Europe qui passa par toutes les

¹ Jean-Marc Théollière, *Les Néonazis*, Ed. Messidor-Temps actuels, Paris, 1982, 250 pages, page 163.

² Anne-Marie Duranton-Crabol, *Visages de la Nouvelle droite. Le GRECE et son histoire*, Ed. Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1988, 267 pages, pages 24 et 25.

³ Voir : Jean-Yves Camus et René Monzat, *Les droites nationales et radicales en France*, Ed. Presses universitaires de Lyon, Lyon, 1992, 525 pages, pages 41 et 42, et, Anne-Marie Duranton-Crabol, *Op. Cit.* page 64.

⁴ René Monzat, *Enquêtes sur la droite extrême*, Ed. Le Monde-Éditions, Paris, 1992, 339 pages, page 216.

⁵ Jean-Yves Camus et René Monzat, *Op. Cit.*, pages 74 à 76.

⁶ Raymond Aron, *Mémoires, cinquante ans de réflexion politique*, Ed. Julliard, Paris, 1983, page 701. Cité dans, Anne-Marie Duranton-Crabol, *Op. Cit.*, page 57.

⁷ *Socialisme européen*, N° 14, cité dans René Monzat, *Op. Cit.*, page 210.

⁸ *Socialisme européen*, N° 3, cité dans René Monzat, *Op. Cit.*, page 210.

provocations, y compris une tentative d'entrisme dans le Mouvement fédéraliste européen, à l'époque de son congrès de 1965, avant de s'intéresser aux luttes de libération du tiers-monde et de soutenir, contre finances, les luttes arabe et palestinienne ou la Roumanie de Ceausescu !

Le GRECE, pour sa part, est bien dans la filiation directe d'*Europe-Action*, qui a bien été, comme l'ont écrit Jean-Yves Camus et René Monzat, « présenté par de nombreux auteurs comme le lieu où se sont formés les fondateurs et les idées de la Nouvelle droite » et dont l'« importance théorique est fondamentale pour établir la généalogie de l'extrême droite nationale-européenne, néo-paganiste et raciale »⁹, même si, par souci de respectabilité, il « a perdu l'agressivité qui se dégageait des écrits très frustes d'*Europe Action*, au point que l'on hésite à affirmer la continuité de l'un à l'autre. Pourtant, antichristianisme et élitisme font indiscutablement partie de l'héritage, ainsi que la perception raciale de l'Europe, bien qu'elle tende vers une approche moins biologique et plus culturelle »¹⁰. Il ne faut tout de même pas être très malin, ni beaucoup gratter, pour mettre à nu les vraies valeurs de cette organisation. Là encore nous ne reprendrons que quelques citations d'auteurs et de chercheurs aux travaux d'un sérieux incontestable : « la commission des Traditions aide les grecistes à célébrer selon les rites la venue de l'hiver, annoncée, comme chacun sait, par le solstice. Les initiateurs affirment qu'il ne s'agit pas de retour au paganisme, mais d'une 'nouvelle célébration des rites ancestraux'. Toutefois, le chandelier de Jul (chandelier en terre cuite) en bûche 'à allumer avec un tison provenant du solstice d'été précédent', des formules en l'honneur des morts et des enfants à naître 'qui perpétueront à leur tour le retour du soleil' jusqu'à celles de minuit, évoquant 'la marche du monde qui se poursuit avec la grande roue des saisons', le lecteur se trouve plongé dans un monde étrange et inquiétant, celui là même qui faisait si peur au Prussien Hermann Rauschning dont le nationalisme conservateur s'était un instant égaré dans les rangs du 'nihilisme' nazi »¹¹. Toujours placé sous le signe de l'unité européenne (sur une base raciale), le mouvement de 'scoutisme' du GRECE, ne prend même pas autant de précautions que celui-ci et « l'idéologie du mouvement repose sur l'exaltation du sang, de la race, du sol, la fidélité à la seule loi du clan. Les cérémonies au roulement des longs tambours décorés de flammes, l'utilisation des runes, la valorisation des sorcières et la dévalorisation symétrique des prêtres, l'usage des rituels païens, tel l'allumage de la tour de Jul, identiques à ceux des SS, font qu'Europe Jeunesse évoque fortement mais de façon symbolique, une filiation que le GRECE nie explicitement très vigoureusement »¹².

Pierre Vial ayant créé, et animant le GRECE de Lyon, il est intéressant de noter que « les 29, 30 et 31 juillet 1988, à Vaudion, dans le canton de Vaud, en Suisse, une foule polyglotte de quelques centaines de personnes se réunit... La deuxième fête communautaire national-européenne, Luganad 88 (du nom d'une fête celte), avait pour objectif essentiel de permettre la rencontre des courants de la droite

subversive européenne, ce qui, depuis la guerre, se rapprocherait le plus d'une mythique 'internationale noire' ». Cette rencontre à laquelle participaient de nombreux groupsucules dont des cercles druidiques celtisants, proches de la dernière dégénérescence en date du Parti fédéraliste européen, a abouti à des « accords (secrets) de Luganad 88... signés par le GRECE Lyon... La matérialité des faits n'est pas contestée, mais les militants qui se sont déplacés ont commis une erreur en engageant la signature du GRECE, puisque ce mouvement n'a pas l'habitude de l'apposer à côté de celles d'autres groupes... Le GRECE à Lyon est animé notamment par... Pierre Vial (conseiller municipal Front national de Villeurbanne)... Les gens formés par eux sont donc venus à la coordination de la droite subversive européenne »¹³. Alors que « en pratique seul le président en exercice engage par écrit le GRECE dans des publications extérieures. La seule exception récente, la signature par le GRECE durant l'été 1988, d'accords avec des organisations nationalistes-révolutionnaires et néofascistes était destiné à rester secret »¹⁴.

Mais, et si Monsieur Vial, démocratiquement élu par le peuple, avait été abusé ? Et s'il avait, depuis lors, changé d'opinion et s'était converti sur le tard aux valeurs démocratiques ?

Et si, pire encore, le Front national était une nouvelle fois victime d'un horrible complot « judéo-maçonnico-cosmopolito-mondialo-footballo-fédéraliste... » destiné à lui nuire ou à le décrédibiliser ?

Pour nous convaincre (ou Charles Millon, s'il nous lit) du contraire il n'est pas inutile de continuer à explorer le temps. Quitte à remonter jusqu'à la dernière guerre mondiale.

« En avril 1991, l'association les Amis de Saint-Loup édite *Rencontres avec Saint-Loup*. Une vingtaine de témoignages, représentant les sensibilités de trois générations différentes sur celui qui fut 'pour beaucoup d'entre nous (...) un guide et un modèle'. Première génération : ceux qui, comme Saint-Loup, s'engagèrent aux côtés des nazis... Deuxième génération, les dirigeants du GRECE... Troisième génération : les militants d'Europe-Jeunesse, de Troisième Voie ou du Front national »¹⁵. Cet ouvrage est « étonnant par la ferveur affichée en 1991 pour les valeurs SS et du fait de la participation de cadres de la Nouvelle droite, et accessoirement de militants du FN ».

Mais qui était Saint-Loup ? Saint-Loup, nom d'auteur, était le pseudonyme de Marc Augier, ancien journaliste pacifiste, favorable à la République espagnole, proche de la SFIO qui devint en 1936, chargé de mission auprès de Léo Lagrange, ministre de la Jeunesse et des sports de Léon Blum, avant de s'éloigner de la SFIO en 1938. Sous l'occupation il lança *La Gerbe*, hebdomadaire du groupe Collaboration, tout en animant les Jeunes de l'Europe nouvelle. Fin 1941, il s'engagea dans la Légion des volontaires français (LVF) et partit sur le front russe avant de se voir confié la rédaction du *Combattant européen*, journal de la LVF. En 1944, il devint rédacteur de *Devenir*, journal des SS français de la

⁹ *Op. Cit.*, pages 44 et 45.

¹⁰ Anne-Marie Duranton-Crabol, *Op. Cit.*, page 28.

¹¹ *Op. Cit.*, page 51.

¹² Jean-Yves Camus et René Monzat, *Op. Cit.*, page 266.

¹³ René Monzat, *Op. Cit.*, pages 222 et 223.

¹⁴ Jean-Yves Camus et René Monzat, *Op. Cit.*, page 268.

¹⁵ René Monzat, *Op. Cit.*, pages 242 et 243.

brigade, puis division. Charlemagne. Condamné à mort par contumace à la Libération, il partit pour l'Amérique latine et revint en France en 1953, où il se présenta à la justice à l'occasion de l'amnistie, avant de reprendre une carrière journalistique. Il n'arrêta pas pour autant ses activités militantes et patronna, en 1980, la CEDADE, d'Aix en Provence, avant de participer, en 1987, dernière activité militante publique, à une séance de dédicace de *Devenir* organisée par la librairie négationniste parisienne *Ogmios*¹⁶. En novembre 1940, Saint-Loup écrivait dans *La Gerbe* que : « si je consens certains sacrifices en participant à une guerre..., c'est parce que j'ai la conviction que le national-socialisme apporte enfin à l'Europe la réalisation du socialisme »¹⁷. Quelques temps avant sa mort il a clairement montré qu'il n'avait pas changé en écrivant, en mars 1976, dans *Défense de l'Occident* (N° 135, pages 72 et 73) « L'Europe doit (...) être repensée à partir de la notion biologiquement fondée du sang, donc des races, et des impératifs telluriques, donc du sol. Voilà quel est le contenu des 'patries charnelles' (...) La SS pourrait aujourd'hui comme il y a trente ans, sauver l'Europe, mais elle n'existe plus au plan temporel (...) Elle avait, en 1944, galvanisé tout ce qui restait de vrais guerriers et de penseurs audacieux sur le vieux continent (...) La Waffen SS n'était plus allemande au sens restreint et nationaliste du terme. Elle était européenne et en humeur de ressusciter les valeurs de base du sang et du sol... C'était une Europe racialement fondée et dénationalisée. Je la considère comme parfaitement valable aujourd'hui car, aujourd'hui comme hier, les Bretons ne sont pas des Niçois, les Basques des Andaloux, les Bavares des Prussiens, les Corses des Picards et les Piémontais des Siciliens ! Nous disions : chacun chez soi et les vaches seront bien gardées... mais gardées par la SS, bien entendu, car la masse reste incapable de s'autogérer »¹⁸.

Même si sa conception de la régionalisation ou de l'unification européenne n'est pas la notre, Saint-Loup, nous direz vous, nous emmène bien loin du Conseil régional Rhône-Alpes, de la Kultur, de Charles Millon et... accessoirement de Pierre Vial ? Eh bien non !

En-effet à l'occasion de cette *rencontre avec Saint-Loup*, « Pierre Vial... écrit (que) Saint-Loup 'a fait de moi un païen, c'est-à-dire quelqu'un qui sait que le seul véritable enjeu, depuis deux mille ans, est de savoir si l'on appartient, mentalement, aux peuples de la forêt ou à cette tribu de gardiens de chèvres qui, dans son désert, s'est autoproclamée élue d'un dieu bizarre... J'ai donc à l'égard

de Saint-Loup la plus belle et la plus lourde dette.... Oui, je fais partie de ceux qui ont découvert le signe éternel de toute vie : la roue, toujours tournoyante, du Soleil Invaincu'...

Marc Augier a découvert cette grande santé qui a pour nom paganisme. On comprend quelle cohérence a marqué sa trajectoire; des Auberges de Jeunesse à l'Armée européenne, levée au nom de Sparte, contre les apôtres du cosmopolitisme... En lisant Saint-Loup, bien des jeunes, dans les années 60, ont entendu un appel... Appel de ce Soleil Invaincu, qui, malgré tous les inquisiteurs, a été, et sera le signe de ralliement des garçons et des filles de notre peuple en lutte, pour le seul droit qu'ils reconnaissent - celui du sol et du sang'. La conclusion (de Pierre Vial) termine le recueil : 'Aujourd'hui, Saint-Loup est parti vers le soleil. Au revoir, camarade. Du paradis des guerriers, où tu festoies aux côtés des porteurs d'épée de nos combats millénaires, adresse nous, de ton bras dressé vers l'astre de la vie, un fraternel salut »¹⁹.

Comme l'écrivent Jean-Yves Camus et René Monzat : « le raccourci est de nouveau vertigineux. Vial est un des idéologues d'un courant qui a le casque de Sparte comme emblème..., il est un des dirigeants d'un parti, le Front national qui lutte contre 'le cosmopolitisme'. Or dans le contexte du texte 'l'armée européenne' est la SS. Y aurait-il dans l'esprit de Vial, identité entre le combat des SS et celui des membres de la Nouvelle droite militants du Front national ? »²⁰.

Dans un autre registre, Marc Augier, écrivait, toujours en novembre 1940, dans *La Gerbe* que : « l'heure est venue de dire qu'Apollon et Pallas Athénée sont les images de l'homme et de la femme nordiques, affirmation bien impossible au temps de la conspiration juive »²¹. Toujours en filiation directe de ses écrits, à l'été 1979, une trentaine de dirigeants de la Nouvelle droite et du GRECE se sont réunis en Grèce pour un serment que Pierre Vial a dévoilé en ces termes dans *Eléments* : « Nous, Hellènes, Italiens, Belges et Français, rassemblés aujourd'hui sous le signe d'Apollon et parlant au nom de tous nos frères européens, nous jurons d'œuvrer de toute notre énergie et de toute notre volonté, à la renaissance de la culture européenne. En ce lieu sacré de Delphes qui a été si longtemps le symbole de notre monde, nous jurons d'être fidèles à notre héritage et d'être fidèles à nos enfants ; nous jurons d'être fidèles à la plus longue mémoire pour bâtir le plus long avenir... nous le jurons : le soleil reviendra »²².

Mais, rassurons nous, Marc Augier, alias Saint-Loup, n'est pas le seul inspirateur de Pierre Vial.

Il suffit de lire ce qu'il a pu écrire de Robert Dun, un autre ancien SS, également collaborateur de plusieurs revues de la Nouvelle droite et néo-nazies, et qui a été repris dans

¹⁶ Voir pour les sources les divers ouvrages mentionnés et en particulier Jean-Yves Camus et René Monzat, *Op. Cit.*, pages 67 et 68. Il convient de noter que la CEDADE, Cercle espagnol des amis de l'Europe, était, comme le signale encore les auteurs, « la principale secte hitlérienne du monde, basée à Barcelone. En France elle a essayé d'implanter une section à Aix en Provence en 1980 (organe *Projets et références*) camouflée sous les apparences d'un groupe écologiste et régionaliste ».

¹⁷ Cité dans, Pascal Ory, *Les Collaborateurs, 1940-1945*, Ed. du Seuil, 317 pages, Paris, 1977, page 238.

¹⁸ Jean-Yves Camus et René Monzat, *Op. Cit.*, page 68.

¹⁹ Cité in Jean-Yves Camus et René Monzat, *Op. Cit.*, pages 396 et 397.

²⁰ *Op. Cit.*

²¹ Cité in, Pascal Ory, *Op. Cit.* page 166..

²² Pierre Vial, « L'Héritage grec », *Eléments*, N° 33, février-mars 1980, page 62, cité in Anne-Marie Duranton-Crabol, *Op. Cit.*, page 53.

Message, publication « réservée » aux adhérents du Cercle druidique des Gaules pour s'en persuader : « c'est un sûr compagnon de route et de combat. C'est aussi un homme habité par cette flamme intérieure qui fait vivre quelques uns d'entre nous »²³.

Charles Millon lui-même, et ceux de ses colistiers de la droite « républicaine » qui lui sont restés fidèles jusqu'à aujourd'hui, s'ils veulent prouver que leur bonne foi a été abusée doivent stopper net toute connivence avec Pierre Vial ou le parti dont il n'est que le digne représentant.

Pour se donner du courage ils n'auront qu'à se rappeler, qu'au delà des monarchistes de la Nouvelle Action française, « ce sont des libéraux proches du giscardisme - Raymond Aron, Lionel Stoleru, Bernard Stasi, certains membres du Parti républicain- qui les premiers et avant la gauche, ont sonné la charge contre des thèmes qui, selon Raymond Aron, 'peuplaient en d'autres temps la littérature nazie' »²⁴.

²³ Message, N° 12, 1989, cité in, Jean-Yves Camus et René Monzat, *Op. Cit.*, pages 240 et 241.

²⁴ C. Ysmal, « Le giscardisme face aux nouvelles idéologies », dans P. Bacot et C. Journès, *Nouvelles idéologies*, Ed. Presses universitaires de Lyon, Lyon, 1982, page 156.



Le Monde - 24 mars 1988

LA RÉSISTANCE (FRANÇAISE) ET LE FÉDÉRALISME

Bibliographie succincte

- Raymond Silva, *Au service de la paix : l'idée fédéraliste*, Ed. La Baconnière, Neufchâtel, 1943, 237 pages.
- Altiero Spinelli et Ernesto Rossi, *Le Manifeste de Ventotene, pour une Europe libre et unie*, réédition du texte de 1944, Ed. Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli, Ventotene, 1988, 70 pages.
- Centre d'action pour la fédération européenne, *Thelos, L'Europe de demain*, Ed. La Baconnière, Neufchâtel, 1945, 221 pages.
- Henri Michel et Boris Mirkine-Guetzévitch, « La résistance et l'organisation internationale », dans *Les Idées politiques et sociales de la résistance*, Ed. Presses universitaires de France, Paris, 1954, 410 pages, pages 389 à 399.
- Hubert Halin, *L'Europe unie, objectif majeur de la résistance*, Ed. URPE, Bruxelles, 1967, 86 pages.
- Walter Lippgens, *Europa-Federationsplane der Widerstandsbewegungen*, Ed. Forschungsinstitut der Deutschen Gesellschaft für Auswärtige Politik, Munich, 1968, 547 pages.
- Walter Lippgens, « L'idea dell'unità europea nella resistenza in Germania e in Francia », dans collectif, sous la direction de Sergio Pistone, *L'idea dell'unificazione europea dalla prima alla seconda guerra mondiale*, Ed. Fondazione Einaudi, Turin, 1975, 243 pages, pages 97 à 122.
- Walter Lippgens, *A History of European Integration, 1945-1947. The Formation of the European Unity Movement*, Ed. Clarendon Press, Oxford, 1982, 723 pages.
- Collectif, sous la direction de Andrea Bosco, *The Federal Idea, Volume I, The History of Federalism, from the Enlightenment to 1945*, Ed. Lothian Foundation Press, Londres, 1991, 373 pages.
- Collectif, sous la direction de Sergio Pistone, *I Movimenti per l'Unità europea, 1945-1954*, Edizioni. Universitarie Jaca, Milan, 1992, 438 pages.
- Walter Lippgens, *Documents on the History of European Integration, 1939-1950*, Ed. European University Institute, Florence, 2 premiers tomes publiés en 1985 et 1986.
- Edmondo Paolini, Altiero Spinelli, *dalla lotta antifascista a la battaglia per la federazione europea, 1920-1948 : documenti e testimonianze*, Ed. Il Mulino, Bologne, 1996, 623 pages.
- Collectif, *Henri Frenay, de la résistance à l'Europe*, Ed. Ministère de la défense, secrétariat d'Etat aux anciens combattants, Paris, 1997, 243 pages.

Voir également les rééditions de journaux fédéralistes de la résistance, en particulier :

- *L'Unità europea - 1943-1945*, Ed. Fondazione europea Luciano Bolis, Milan, 1983.
- *Libérer et fédérer - 1942-1944*, Ed. CEDEI, Paris, 1985.

L'idée fédéraliste et l'unité européenne dans la résistance française

Walter Lippens, historien et membre de Europa Union, section allemande de l'UEF, décédé il y a quelques années, est l'un de ceux qui ont le plus mis en exergue les écrits et les prises de position fédéralistes de la résistance, en France et dans les autres pays occupés, tout comme en Allemagne ou en Italie, et enfin celles des exiliés en particulier en Angleterre ou dans les deux Amériques.

Dans le dernier numéro de *Fédéchoses* nous avons publié une analyse sur les jeunes résistants allemands de la Rose blanche suite à une exposition organisée à leur mémoire par le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation.

Ce qui est tout aussi méconnu c'est l'importance de la composante fédéraliste, ou des prises de position pour l'unité européenne, en France, mais aussi tout particulièrement dans la région lyonnaise, durant la résistance et dans l'immédiat après-guerre.

D'après Lippens, l'élaboration et la diffusion systématique de la conception fédéraliste européenne a commencé simultanément en France en 1942 au sein de trois groupes isolés.

- ♦ Le premier groupe c'est celui qui à Lyon et autour de Henri Frenay, qui animera pendant de nombreuses années le secrétariat général de l'UEF, va donner naissance au journal *Combat*. Dès le premier numéro de *Combat*, en novembre 1941, Frenay précise que la croisade européenne contre le nazisme doit être « celle de la vérité contre le mensonge, du bien contre le mal, de la foi chrétienne contre le paganisme, de la liberté contre l'esclavage ». En 1942, dans le programme de *Combat*, rédigé entre autres avec Claude Bourdet, il note que « l'histoire enseigne l'élargissement constant des frontières et que les Etats-Unis d'Europe, une étape vers les Etats-Unis du monde, seront prochainement la réalité vivante pour laquelle combat la résistance » avant d'affirmer, en 1943, que « la résistance européenne est le lien pour les unions de demain ».
- ♦ Le second groupe, qui annonce, dès juillet 1942, la fédération des peuples européens comme point central du programme de la résistance, c'est Libérer et fédérer, qui éditera un journal du même nom et sera principalement actif dans la région de Toulouse. Il est dirigé par un exilé italien antifasciste, Silvio Trentin, et comprend d'autres responsables importants comme Vincent Auric, Jean Cassou, Jean Rous, Gilbert Zaksas ou Joseph Voyant, deux futurs parlementaires, et Alexandre Marc, longtemps responsable de l'UEF et encore engagé aujourd'hui dans la lutte fédéraliste au sein du Centre international de formation européenne (CIFE) qu'il a fondé. Dans son premier numéro (juillet 1942), *Libérer et fédérer*, qui va en 1944 fusionner avec le mouvement lyonnais *L'insurgé*, écrit que « le gouvernement révolutionnaire devra(it) préparer, en collaboration avec le gouvernement des autres pays libérés du fascisme et du nazisme, les bases d'une fédération européenne fondée sur la liberté, la paix et la prospérité ».
- ♦ Durant l'été 1942, enfin, nous rappelle Walter Lippens, un texte de Léon Blum « A l'échelle humaine », commencé en 1941 et achevé de rédiger en février 1942, parvient de la prison de Vichy à Riom d'où, diffusé clandestinement, il influence les militants socialistes et les engage « dans la diffusion de la conception fédéraliste de l'Europe de la résistance ». Ces conceptions seront reprises par le programme socialiste de juillet 1943 qui spécifie que « les fédérations (continentales ou régionales) qui se lieront dans les Etats-Unis du monde devront être nées d'une libre décision ».

D'autres groupes ou périodiques de la résistance auront l'occasion d'adopter ou de diffuser des thèses fédéralistes, européennes ou mondiales, tels que *Franc-Tireur*, *Libération-Sud*, *Libération-Nord*, *Résistance*, *Défense de la France*, *La Marseillaise*, les *Cahiers du Témoin chrétien*... parmi d'autres.

Mais c'est à Lyon encore que sera créé le Comité français pour la fédération européenne (CFFE) qui, suite à la Déclaration des résistances européennes de Genève de juillet 1944, sera en contact suivi avec le Movimento federalista europeo italien, créé à Milan dans la clandestinité en août 1943, influencera le programme international du Mouvement de libération nationale et organisera les rencontres fédéralistes de Paris de 1945 qui vont aboutir quelques mois plus tard à la création de l'UEF.

Dans son livre (cité en bibliographie) Edmondo Paolini, signale que le CFFE s'est organisé début juin 1944 à l'initiative de *Franc Tireur*. A ce sujet, Altiero Spinelli a pu écrire dans son autobiographie que « à la veille des débarquements en Normandie et en Provence, quelques résistants, ayant eu connaissance de notre travail à Genève, avaient constitué à Lyon le Comité français pour la fédération européenne... Les parties principales de leur Déclaration étaient traduites quasi littéralement des *Thèses de Ventotene*, déjà adoptées par le MFE à Milan. Le Mouvement de libération nationale de Lyon avait inscrit dans son projet de programme la Déclaration de Genève. Spinelli en avait été informé par une lettre de Jean-Marie Soutou, représentant de la France libre en Suisse, qui lui avait écrit en septembre que « au cours d'un voyage d'information en France, nous avons eu la surprise de lire sur les murs des villes de Annecy, Chambéry, Grenoble et Lyon d'immenses affiches du Mouvement de libération nationale ». Soutou concluait sa lettre à Spinelli : « la lecture de ce texte vous aura montré que, si notre projet de déclaration n'a pas encore été ratifié par le Mouvement de Résistance Français il a eu au moins dans l'un des plus importants d'entre eux une heureuse influence ».

Fin décembre 1944, le Comité d'organisation provisoire du CFFE, composé de Jacques Baumel (aujourd'hui et depuis des années député RPR), André Malraux, André Ferrat, responsable du journal *Lyon libre*, ancien membre du Parti communiste et l'un des initiateurs du CFFE, que Spinelli avait clandestinement rencontré à Lyon, et Pascal Pia convoquera la conférence fédéraliste de Paris de mars 1945. Elle va déboucher sur la mise en place d'un Comité international pour la fédération européenne, ancêtre de l'UEF, et lancer un appel « à tous les partis, mouvements et groupes qui ont lutté pour la liberté de leurs pays ». L'appel du CIFE, dont le premier secrétariat était composé d'Albert Camus, de Jacques Baumel, André Ferrat, Gilbert Zaksas, Robert Verdier, Maurice Guerin, John Hynd, Altiero Spinelli et Willy Eichler se concluait : « vive la fédération européenne, seul moyen de maintenir les libertés défendues pendant cette guerre, élément de paix dans le cadre de l'organisation mondiale de sécurité, et premier pas vers la fédération de tous les peuples de la terre ».

Communiqué de presse du 8 avril 1998

de **Ken BODFISH**
leader de la délégation anglaise
au **Comité des Régions de l'Union européenne**

Le conseiller Ken Bodfish a appelé les leaders des pouvoirs locaux européens à rejoindre la très grande majorité de leurs collègues français et à s'élever contre les élus locaux

qui, en France, ont coopéré avec les racistes. Il a déclaré :

“ Les représentants locaux et régionaux devraient refuser de travailler avec le précédent Président du Comité des Régions, Jacques Blanc, qui a obtenu le poste de Président de la région Languedoc-Roussillon avec le soutien des supporters de Le Pen, le leader du Front National français.”

Le conseiller Bodfish qui est aussi vice-président du Comité des Régions a ajouté : “ Monsieur Blanc a apporté le discrédit sur le gouvernement local européen car il a été le premier Président du Comité des Régions et il est à présent le Président de sa Commission des Affaires rurales et agricoles. L'Union européenne a depuis longtemps une politique claire sur l'importance de combattre le racisme. Une déclaration jointe du Parlement européen et du Conseil des ministres signée en 1986

a vigoureusement condamné toutes les formes d'intolérance et de racisme.

Pire, Jacques Blanc est coupable d'hypocrisie car au moment où il était le

premier vice-président du Comité des régions, l'Assemblée plénière a adopté à l'unanimité en 1986 une

résolution qui proclamait en substance que “ le racisme et la xénophobie sont des vrais problèmes, que c'est particulièrement vrai au niveau local et que des mesures pour y remédier sont nécessaires ”.

Ken Bodfish a également ajouté : “ les délégués anglais au Comité des Régions ne devraient pas travailler avec ceux qui acceptent le soutien des racistes pour maintenir leur mainmise sur des positions locales. C'est un problème majeur pour le Comité des Régions.

Si nous échouons à agir et à rester fidèle à nos principes déclarés de combattre le racisme, alors nos prises de positions ne sont pas plus que la déclaration de Chamberlain, sans intérêt ”

Les régions d'Europe
devraient boycotter les
racistes locaux

NB : le Comité des Régions a été mis en place à la suite du Traité de Maastricht et réunit 222 élus locaux et régionaux des 15 Etats-membres de l'Union européenne. Le Royaume-Uni a 24 membres titulaires et 24 suppléants dirigés par le conseiller Bodfish, député du Conseil de Hove et de Brighton.

le cas Millon

par ALAIN DUHAMEL, rubrique *Politiques*.
Libération du vendredi 12 juin 98.

Charles Millon n'est ni raciste, ni antisémite, ni xénophobe. Jusqu'à présent, il s'est toujours comporté en Européen déclaré. Il milite depuis longtemps avec opiniâtreté, même dans les circonstances politiques les plus arides, pour que la droite se proclame et s'assume de droite (ce fut son cheval de bataille, solitaire et ingrat, sous la première législature de gauche de 1981 à 1986) ; il fut, au début du second septennat de François Mitterrand, l'un des précurseurs de la nécessaire rénovation de son propre camp, au grand dam de Valéry Giscard d'Estaing et de Jacques Chirac ; il a été, parallèlement à Edouard Balladur - les deux hommes éprouvant l'un pour l'autre une solide allergie - l'un des deux apôtres esseulés d'une formation unique de la droite parlementaire regroupant l'UDF et le RPR dans une confédération faite pour distancer le Front national. Il s'est engagé, plus tôt et plus nettement que ses pairs, en faveur d'une régionalisation hardie et d'une limitation drastique du cumul des mandats. Il a affiché avec ostentation depuis vingt ans une exigence éthique et des valeurs familiales robustement enracinées. Il avait donc une réputation de cohérence.

Charles Millon n'est certes jamais passé pour un orateur inspiré, pour une personnalité charismatique ou pour un intellectuel séduisant. On le savait extrêmement ambitieux, candidat perpétuel à toutes les fonctions - ministères, présidence de groupe, vice-présidence de l'Assemblée nationale, présidence régionale -, on le croyait respectable. Il incarnait sans complexe, avec une authenticité rustique cette droite catholique provinciale traditionaliste qui, constituant l'un des affluents historiques du barrisme, ne pouvait donc pas être tout à fait mauvaise. On se trompait. En fondant *La Droite*, mouvement à prétention désormais nationale, en attirant imperturbablement les voix des conseillers du

Front national pour conserver à l'opposition et à lui-même la présidence de la puissante région Rhône-Alpes, Charles Millon a changé de visage. Jusqu'ici, il s'avancéait vêtu de probité candide et de lin gris pour franchir méthodiquement les marches du pouvoir. On avait bien remarqué qu'il avait été barriste et giscardien, rénovateur et chiraquien, avant tout millionnien. Cela rendait sa vertu incertaine mais somme toute banale. Aujourd'hui, c'est autre chose : le voici métamorphosé en champion de la droite de la droite, de cette fraction des libéraux ultras pour qui les voix n'ont pas d'odeur et pour qui la fin justifie les moyens. La frange la plus éruptive, la plus activiste, la plus vindicative de la droite, celle pour qui faire barrage à la gauche constitue un devoir sacré, la priorité obsessionnelle, cette droite extrémisée-là, campant entre l'Alliance et l'extrême-droite dans un corridor ambigu et bruyant, lui tresse des lauriers et l'acclame. Charles Millon n'est pas seul. Il se retrouve fort logiquement encadré à la tribune par Alain Griotteray et Michel Poniatowski, deux vétérans glorieux de la Seconde Guerre mondiale, deux ennemis fanatiques de l'Europe de Maastricht, deux adversaires enfiévrés d'une gauche à leurs yeux pétrifiée par la glaciation stalinienne, deux procureurs haineux de la droite modérée, deux militants ardents de l'alliance avec l'extrême-droite, deux sabreurs antiques.

Cela ne suffit pas pour lui préparer un destin national. Charles Millon aimait Péguy et se retrouve du côté de Malaparte, la plume en moins. Il escompte devenir le trait d'union entre Alain Madelin et Bruno Mégret. Il possède une assise régionale qui constitue son bâton de maréchal, à des années-lumière de cette épée de connétable de la droite dont il rêve. En attendant, il lui faudra choisir dès maintenant entre l'Europe et le nationalisme, entre la République et l'ultracisme, entre le libéralisme et l'extrémisme.

Fédéchoses

N° 100

Les erreurs de Millon

L'attitude politique de Charles Millon depuis le 20 mars pose une série de questions. La première est pourquoi n'a-t-il pas laissé, alors que la gauche et son groupe étaient à égalité, le doyen d'âge, issu de ses rangs, présider l'Institution ? Charles Millon a mis délibérément l'Institution régionale dans une situation scabreuse pour demeurer à sa tête, alors que les conditions existaient et existent encore pour qu'elle reste dirigée par la droite républicaine.

Première conséquence, le Front national impose sa stratégie. Il le démontre chaque jour selon qu'il vote contre, s'abstient ou s'absente de l'hémicycle puisque les seules décisions qui ont pu être prises jusqu'ici n'ont été dues qu'à son renfort. Que celui-ci se dérobe, la paralysie gagne alors.

Or les lycées, la formation, l'aménagement du territoire, les transports, par exemple, ne pourront longtemps attendre que l'Assemblée régionale ait retrouvé stabilité et sérénité. Et visiblement, la stabilité, d'un strict point de vue majoritaire, sinon la sérénité, ne pourra revenir qu'à condition soit que Charles Millon accepte publiquement l'alliance proposée par le Front national, soit qu'il renonce à la présidence au profit de tel ou tel de ses colistiers. De tout cela Charles Millon clame qu'il ne veut pas. Donc la Région ne retrouvera ni stabilité, ni sérénité et le système continuera à produire ses effets dévastateurs pour l'image de Rhône-Alpes et l'intérêt des Rhônalpins.



La droite républicaine et en premier lieu ses états-majors - Président de la République compris ? - seraient les responsables de tous les maux. Il conviendrait donc de les remplacer tout simplement par... la Droite. Ce tour de passe passe sémantique ne peut masquer en ce cas la disparition troublante de l'adjectif « républicain ». Outre que cette entreprise messianique ne résoudra rien à Charbonnières, elle fragilisera davantage les desseins de notre pays à travers la tentative de dresser la province contre Paris, c'est-à-dire la base contre le sommet, avant sans doute d'en appeler au bon sens contre les technocrates et demain au bon peuple contre les intellectuels ! On voit bien par là qu'elle emprunte aux thèses populistes du Front national et le renforce ce faisant dans son désir de constituer en Europe, à partir de l'exploitation des peurs face au changement, un bunker France.

Charles Millon a raison. La droite républicaine ne peut poursuivre sur le mode d'or-

L'initiative de Charles Millon de lancer le mouvement « La Droite » n'a pas convaincu André Soulier, député européen, adjoint au maire de Lyon et président de Démocratie libérale dans le Rhône. Celui-ci juge sa démarche dangereuse. Il dénonce aussi les risques que fait courir à la région Rhône-Alpes l'attitude de Charles Millon qui s'est appuyé sur le Front national pour se faire élire.

ganisation passé. Mais pourquoi dès lors proclamer que l'on aspire à l'unité et au rassemblement et construire sa propre chapelle qui ajoutera davantage encore à la division funeste d'aujourd'hui, face à la gauche d'un côté et à l'extrême droite de l'autre. Cette stratégie finira par mettre face à face la gauche, dont une partie n'a toujours pas condamné l'affreux bilan du communisme ce qui ne la prédispose pas à donner des leçons de morale, et un Front national installé comme la référence et le pôle principal de l'opposition.

Charles Millon aurait-il renié ses engagements passés pour de médiocres raisons tactiques ? Je ne veux pas le croire encore. Je ne crois pas plus qu'il se fasse des illusions sur les options profondes et les visées des dirigeants du Front national dont les références sont aux antipodes de celles dont nous nous réclameons. Il ne s'agit point ici de soutenir que tous les électeurs de ce parti devraient être rejetés dans les ténèbres extérieures, mais bien de savoir ce que les dirigeants du Front national font ou sont prêts à faire de leurs voix. Si l'objectif de Charles Millon est de lancer une sorte de S.O.S. politique, alors qu'il se souvienne de la traduction de cet appel « sauvez nos âmes », et il verra bien qu'à poursuivre son entreprise actuelle, il vouera celles-ci à leur perte.

ANDRÉ SOULIER

Une « tribune libre » paraît dans nos colonnes tous les lundis. Les personnes intéressées - dont notre journal sera seul juge de l'opportunité de la publication - peuvent proposer leur texte au directeur de la rédaction lyonnaise (14, rue de la Charité 69002 Lyon)

La JEF en Rhône-Alpes : c'est reparti !

En octobre 1997, la JEF Rhône-Alpes a élu un nouveau bureau et a repris ses activités, mettant ainsi fin à quelques années de parenthèse.

Il nous a en effet paru indispensable que les fonctions que la JEF tient depuis 25 ans soient maintenues dans la région : diffuser et vulgariser l'idée fédéraliste auprès des jeunes sans la simplifier ni la déformer et renouveler l'UEF. Et puis, rien ne vaut la rencontre entre personnes de la même génération pour refaire le monde dans la bonne humeur...

Notre groupe a choisi de privilégier le long terme et la pérennité de son action en mettant en place un certain nombre d'outils de présentation de nos idées, à commencer par la plaquette reproduite dans ce numéro et qui est destinée à être découpée, photocopiée, diffusée...

Nous nous sommes aussi attelés à la tâche quelque peu ingrate de traduire divers documents fédéralistes qui n'étaient pas disponibles dans la langue de Molière jusqu'à présent : le Manifeste de la JEF (paru dans *Fédéchos* n°95), mais aussi un ensemble de fiches présentant les concepts essentiels et les personnages historiques du fédéralisme. L'Institut Spinelli nous aidera à les diffuser dans leur version française.

D'ores et déjà, nous avons cherché à susciter le débat en

participant à la célébration du 9 mai ou au rendez-vous indispensable que constitue désormais la *Nuit Météisse* de Vénissieux pour la vie associative lyonnaise et, bien sûr, en nous associant à certaines activités organisées par l'UEF Rhône-Alpes et faisant activement signer la pétition pour une Constitution européenne.

La rentrée prochaine sera l'occasion de lancer véritablement notre action et nous ne manquons pas d'idées...

Nous sommes en relation avec divers intervenants potentiels afin d'organiser des conférences-débats. Les thèmes retenus sont : « la question yougoslave dans une perspective fédéraliste », « Constitution européenne », mais aussi : « Des parlementaires européens, pour quoi faire ? »

Cette dernière conférence sera liée à notre programme de rencontre avec les jeunes des partis politiques, des syndicats, des associations étudiantes qui l'accepteront, dans la perspective du débat qui devra précéder les élections européennes au printemps prochain et que nous ne manquerons pas de susciter.

Si vous avez entre 16 et 35 ans et que nos idées vous intéressent, que ce soit pour nous rejoindre, être simplement informé de nos activités ou pour nous faire part de vos idées et remarques, écrivez-nous !

Aude Bissuel

Fort engagement des Jeunes Européens Fédéralistes dans la campagne pour une Constitution européenne

A Copenhague, le comité fédéral a lancé une série d'initiatives à développer conjointement avec l'Union Européenne des Fédéralistes

Fin février et début mars, les débats du Comité Fédéral de la JEF ont montré que, dans les sections JEF des pays devant intégrer l'Union monétaire le 1^{er} janvier 1999, les préoccupations tournaient autour des mêmes thèmes : l'après Euro, l'insuffisance du Traité d'Amsterdam, la nécessité d'un gouvernement européen et d'un processus constituant. Ces préoccupations sont désormais largement partagées.

Depuis le Congrès de Bruges, l'une des commissions du Comité Fédéral a travaillé sur la campagne pour une Assemblée constituante et rédigé une série de propositions qui ont été unanimement acceptées.

Quelles sont-elles ?

- Approbation de deux versions de l'Appel de la campagne avec un même slogan : « Pour une constitution fédérale européenne - Une initiative des citoyens européens ». Le texte le plus long est destiné à la récolte de pétitions, le plus court à être adressé sous forme de cartes postales au Parlement européen et aux chefs d'Etats et de gouvernements.

- Lancement officiel de la campagne, avec l'UEF, le 16 mars à Bruxelles lors d'une rencontre au Parlement européen et d'une conférence de presse.

- Association de la JEF à une *Lettre d'Information* destinée aux sections locales reprenant des informations sur le déroulement de la campagne, des prises de position de

sommités politiques ou culturelles en faveur de la constituante européenne, un calendrier...

- Organisation le 2 mai d'une manifestation à Bruxelles devant le Parlement européen et/ou le Conseil européen lors de la sélection par les deux organismes de la liste des pays retenus pour la première vague de l'union monétaire.

- Participation de la JEF au Congrès de l'Europe de La Haye des 8 au 10 mai en commémoration du premier Congrès de l'Europe de 1948 et organisé par le Mouvement européen International.

- Réalisation d'un matériel unifié de la campagne à la disposition des sections locales actuellement en cours de préparation.

- Organisation à l'automne 1998 d'une rencontre débat à Bruxelles avec les parlementaires européens membres de la Commission institutionnelle et des représentants de la Commission européenne. Le thème de cette rencontre sera la réforme des Traités et la nécessité de mettre en place un processus constituant, la Commission ayant reçu mandat du Parlement d'élaborer un livre blanc avant la fin de l'année.

La JEF a en outre décidé de proposer au *Forum de la Jeunesse* l'organisation, en vue des élections européennes de 1999, d'une convention des associations de jeunesse de toute l'Europe sur ces élections et sur la nécessité de mobiliser les partis politiques et la société civile pour la constituante.

Les fédéralistes européens demandent à ce que soit réunie une Assemblée constituante qui définira ce que doit être la loi commune de tous les Européens.

Une Assemblée Constituante maintenant !

Parce qu'une Constitution renforcera la légitimité démocratique de l'Union européenne et sa capacité à répondre aux défis tels que le chômage, l'élargissement de l'Union, la gestion de l'économie européenne après l'Euro, la criminalité internationale et le terrorisme, la pollution transfrontalière, la globalisation, la paix et la sécurité.

Parce que les citoyens doivent affirmer leur droit de décider comment l'Europe doit être gouvernée.

Parce que la souveraineté appartient aux citoyens qui ont le droit de confier les tâches du gouvernement aux institutions qui peuvent le mieux les exercer, que ce soit au niveau local, régional, national ou européen.

Parce que ce sont aux citoyens de déterminer les objectifs de l'Union européenne et les moyens pour les atteindre.

Parce que l'Union européenne doit être fondée sur les principes de démocratie, de l'Etat de droit et garantir les droits fondamentaux de tous.
Parce que la méthode diplomatique d'intégration doit être remplacée par la méthode démocratique.

Nous invitons tous les citoyens, toutes les organisations, les partis, les responsables et autorités politiques à tous les niveaux de se joindre à cette grande initiative démocratique.

Qui sont les Jeunes Européens Fédéralistes ?

Etre JEF aujourd'hui, c'est faire le pari de l'espoir et de la volonté face à la résignation et au pessimisme, c'est s'engager en faveur de l'affirmation de la personne humaine et croire avec Jean Monnet : « la Communauté elle-même n'est qu'une étope vers les formes d'organisation du monde de demain. »

Carte d'identité :

Nationalités : de plus de 25 pays
Nombre : environ 17.000 jeunes
Âges : de 16 à 35 ans
Objectif : sensibiliser la population européenne à la création d'une Europe fédérale.

Que font les Jeunes Européens Fédéralistes ?

- ☛ Actions de sensibilisation de l'opinion publique européenne ;
- ☛ organisation de conférences, débats, pétitions, publications, stands, manifestations...
- ☛ Elaboration de propositions pour l'Europe ;
- ☛ Séminaires de réflexion, soutien à la campagne pour la réunion d'une Assemblée Constituante Européenne.

Pour que ces idées deviennent réalité, venez participer à nos actions.

« Etre citoyen, c'est s'engager. »

Jeunes Européens Fédéralistes

*Construire l'unité
européenne en respectant la
diversité de ses peuples.*

L'avenir de l'Europe et de la démocratie
vous intéresse ?

Venez en discuter avec nous !

JEF Rhône-Alpes
12, rue du Président Carnot - 69002 Lyon
Fax : 04.78.42.52.07

Où en est l'Europe aujourd'hui ?

L'Europe a abouti économiquement. Oui, mais, politiquement, c'est une Commission non élue qui fait office de gouvernement et encore trop souvent un Conseil des Ministres paralysé par le droit de veto et un Parlement sans pouvoir.

Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin du fédéralisme ?

Parce qu'on ne peut se satisfaire de son état actuel.

Parce que le fédéralisme est la seule solution possible si l'on veut une Europe efficace et démocratique.

En effet, il instaure un gouvernement européen aux compétences limitées qui n'interviendra que dans les domaines où les Etats ne peuvent plus agir seuls : coordination des politiques économiques, étrangers, sécurité intérieure, lutte contre le chômage... Ce gouvernement devient indispensable avec la mise en place de l'Euro.

Un gouvernement européen devra être efficace. Un système fédéral permet que les décisions soient prises à la majorité qualifiée (2/3, 3/4...) et que le droit de veto soit supprimé. Ces réformes sont indispensables à l'élargissement de l'Union européenne.

De plus, une Europe fédérale serait démocratique. Elle serait gouvernée par une Commission européenne élue.

Les compétences du Parlement européen seraient étendues à tous les domaines où le Conseil des Ministres décide encore seul.

Ainsi, la diplomatie serait remplacée par la démocratie.

Les fédéralistes et la construction européenne

- 1947 : Rédaction du Manifeste pour une Europe libre et unie par Spinelli et Rossi, militants fédéralistes exilés par les fascistes dans l'île de Ventotene (Italie).
- 9 mai 1950 : Déclaration de R. Schuman et J. Monnet appelant à la création de la CECA, « première étape de la Fédération européenne » et dont l'anniversaire constitue aujourd'hui la Fête de l'Europe.
- 1954 : Rejet de la Communauté Européenne de Défense par le Parlement français (comme quoi, rien n'est jamais acquis...)
- 1955 : Suite à cet échec, création par J. Monnet du « Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe. »
- 1957 : Traité de Rome, base de l'unification économique de l'Europe.
- 1979 : Première élection du Parlement européen au suffrage direct, suite à l'action des militants fédéralistes européens.
- 1984 : Adoption par le Parlement européen du projet Spinelli instaurant les bases d'une Fédération européenne et resté sans effet à ce jour.
- 1992-1997 : Traités de Maastricht et d'Amsterdam : avancées d'une Europe non politique à petits pas.

Ce qu'il faut maintenant à l'Europe, c'est une Constitution !

C'est quoi, le Fédéralisme ?

Le fédéralisme est un système d'organisation politique dans lequel plusieurs Etats partagent démocratiquement et équitablément une partie de leur souveraineté.

C'est une technique qui permet d'organiser et de faire coopérer différents niveaux de pouvoirs.

Le fédéralisme est une forme institutionnelle qui unit des Etats en respectant leurs particularités.

Le fonctionnement du Parlement dans un Etat fédéral repose sur deux assemblées : une représentant les citoyens et l'autre les Etats.

Ce système permet la participation de tous les citoyens et de tous les Etats à la vie politique de l'Union.

De plus, le principe d'autonomie laisse chaque Etat fédéré souverain pour ses affaires propres.

La répartition des compétences entre l'Union fédérale et les Etats membres doit être le fruit d'un débat démocratique ayant pour objectif que chaque question soit traitée au niveau le plus approprié (à la fois le plus efficace et le plus proche des intéressés) : c'est le principe de subsidiarité.

Dans certains domaines, l'Etat fédéral et les Etats membres peuvent intervenir de façon complémentaire.

Les JEF et les partis politiques.

Les JEF ne sont pas un parti politique : notre but n'est pas de nous faire élire. Nous militons simplement pour que l'Europe soit démocratique et qu'elle puisse agir.

Nous voulons créer l'espace politique européen qui permettra aux représentants élus de défendre leurs idées, de les appliquer et d'en être responsables, comme dans toute démocratie.

